

**Conseil communautaire du 11 juillet 2024**

**Date de la convocation : 5 juillet 2024**

**Délibération n° CC 2024-07-11.009**

**Objet : PCAET : évaluation à mi-parcours - modification du plan d'actions**

**Nombre de conseillers en exercice : 133**

**Étaient présents : 80**

M. Gérard TREMEGE, M. Patrick VIGNES, M. Fabrice SAYOUS, M. Jean-Claude BEAUQUESTE, M. Jérôme CRAMPE, M. Jean-Michel SEGNÈRE, M. Denis FEGNE, M. Marc BÉGORRE, Mme Valérie LANNE, M. André LABORDE, M. Jean-Claude PIRON, M. Emmanuel ALONSO, Mme Marie-Henriette CABANNE, M. Roger-Vincent CALATAYUD, M. Pascal CLAVERIE, M. Gilles CRASPAY, M. Jacques GARROT, M. Jean-Paul GERBET, M. Christian LABORDE, M. David LARRAZABAL, M. Alain LUQUET, Mme Laurence ANCIEN, Mme Elisabeth ARHEIX, M. Jean-Philippe BAKLOUTI, M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Angélique BERNISSANT, M. Francis BORDENAVE, M. Gérard BOUÉ, M. Serge BOURDETTE, M. Jean-Marc BOYA, M. Jean BURON, M. Rémi CARMOUZE, M. Jean-Claude CASTÉROT, M. Christophe CAVAILLES, Mme Isabelle CHEDEVILLE, M. Serge CIEUTAT, Mme Christine CONTE, M. Jean-Louis CRAMPE, M. Thomas DA COSTA, M. Daniel DARRÉ, M. Pierre DARRÉ, M. Serge DUCLOS, M. Jean-Marc DUCLOS, M. Philippe ERNANDEZ, M. Joseph FOURCADE, M. Jean-Pierre FRECHIN, M. Patrick GASCHET, Mme Ginette HOURNÉ-RAOUBET, M. Philippe JOUANOLOU, Mme Agnès LABARTHE, Mme Évelyne LABORDE, Mme Yvette LACAZE, M. Bernard LACOSTE, M. Paul LAFAILLE, M. Francis LAFON-PUYO, M. René LAPEYRE, M. Jean-Claude LASSARRETTE, M. Thierry LAVIT, M. Roger LESCOUTE, M. Claude LESGARDS, Mme Marion MARIN, M. Philippe MASCLE, Mme Francine MATEOS, M. Stéphane NOGUEZ, M. Hervé PALISSE, Mme Chantal PAULIEN, M. Laurent PENIN, M. Patrick PEY, Mme Marie PLANE, M. François RODRIGUEZ, M. Guillaume ROSSIC, M. Paul SADER, M. Robert SUBERCAZES, M. Alain TALBOT, Mme Régine TOSON, Mme Maryse VERDOUX, M. Guy VERGES, M. Christian ZYTYNSKI, M. Christophe ROMAN, Mme Claire-Elodie COMBES.

**Étaient excusé(s) : 14**

M. Gérard CLAVÉ, Mme Evelyne RICART, M. Jean-Christian PEDEBOY, Mme Andrée DOUBRÈRE, Mme Cécile PREVOST, M. Vincent ABADIE, M. Claude CAUSSADE, M. Joël CAZEDEBAT, M. Sébastien CYPRES, M. Jean-Luc DOBIGNARD, M. Bruno LARROUX, M. Joffrey LESAGE, Mme Virginie SIANI WEMBOU, Mme Martine SIMON.

**Avaient donné pouvoir : 20**

M. Yannick BOUBÉE donne pouvoir à M. Emmanuel ALONSO, M. Philippe BAUBAY donne pouvoir à M. Claude LESGARDS, M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE, Mme Marie-Christine ASSOUIÈRE donne pouvoir à M. Serge DUCLOS, Mme Caroline BAPT donne pouvoir à M. Erick BARROUQUERE THEIL, Mme Marie-Paule BARON donne pouvoir à M. Roger LESCOUTE, Mme Frédérique BELLARDI donne pouvoir à M. Patrick GASCHET, Mme Elisabeth BRUNET donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY, Mme Rébecca CALEY donne pouvoir à Mme Agnès LABARTHE, Mme Viviane CARCAILLON donne pouvoir à M. François RODRIGUEZ, M. Jean Noël CASSOU donne pouvoir à M. Serge BOURDETTE, M. Hervé CHARLES donne pouvoir à M. René LAPEYRE, M. Mohamed DILMI donne pouvoir à M. Philippe ERNANDEZ, M. Henri FATTA donne pouvoir à M. Jean BURON, M. Romain GIRAL donne pouvoir à M. Jean-Paul GERBET, Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ donne pouvoir à M. Fabrice SAYOUS, M. Gilbert GRAVELEINE donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE, Mme Nathalie

HUMBERT donne pouvoir à Mme Elisabeth ARHEIX, Mme Isabelle LOUBRADOU donne pouvoir à M. Christian ZYTYNSKI, Mme Claudine RIVALETTO donne pouvoir à M. Rémi CARMOUZE.

**Absents : 19**

M. Jean-Louis CAZAUBON, M. Éric ABBADIE, Mme Christine ABBADIE CHELLE, Mme Christiane ARAGNOU, M. Lucien BOUZET, M. Yves CARDEILHAC, M. Louis CASTERAN, M. Jean-François CAZAJOUS, M. Christelle COATRINÉ-ZENTAR, M. Jean-François DRON, Mme Véronique DUTREY, M. Pierre LAGONELLE, M. Frédéric LAVAL, Mme Catherine MARALDI, Mme Sylvie MAZUREK, Mme Myriam MENDEZ, M. Sylvain PERETTO, Mme Nicole SARRAMÉA, Mme Lola TOULOUZE.

**Rapporteur : Jean-Claude PIRON**

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 et R229-51 à R229-56 pour le plan climat air énergie territorial et les modalités de concertation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°31 du 28 juin 2017 relative au lancement du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération n°22 du 30 septembre 2020 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial.

**EXPOSE DES MOTIFS**

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en conseil communautaire le 30 septembre 2020. Ce document stratégique traduit l'ambition de la collectivité en matière de contribution aux transitions énergétique et écologique sur tout notre territoire.

Après trois années de mise en œuvre, le bilan à mi-parcours du PCAET, réalisé par l'AREC Occitanie, permet de faire un point sur les avancements des actions mais aussi de leurs insertions dans le territoire. Il ne réinterroge pas les objectifs et le contenu du PCAET dans son entièreté mais il doit permettre de porter une analyse factuelle sur l'avancement du plan, de mettre en évidence l'implication globale de la collectivité et d'impulser les réflexions pour l'avenir. Nous devons donc adapter le programme d'actions ainsi que certains indicateurs de suivi.

Cette évaluation mi-parcours est définie par l'article 1-IV du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatifs aux PCAET et se traduit par la réalisation d'un document qui devra être rendu public à la suite de notre délibération.

Pour rappel, le PCAET compte 6 orientations stratégiques qui ont été déclinés en 23 axes stratégiques et 43 actions.

1. Coordonner la politique de la transition énergétique
2. Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments
3. Permettre à tous de se déplacer en polluant moins
4. Développer durablement nos territoires
5. Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable
6. Multiplier par quatre la production d'énergie renouvelable

Le bilan complet est présenté en annexe n°1.

Les conclusions de l'évaluation révèlent un bilan encourageant. Le PCAET de la CATLP a connu une mise en œuvre ralentie du fait de la crise sanitaire. Pour sa part, le conflit russo-ukrainien a révélé

l'extrême vulnérabilité des systèmes énergétiques. Cette situation a entraîné une hausse sans précédent des prix de l'énergie, affectant à la fois les ménages, les collectivités et le monde économique dans son ensemble ce qui a accéléré la prise de conscience de réduire notre dépendance aux importations d'énergies fossiles hors Union Européenne. Il paraît donc nécessaire de diversifier nos sources d'approvisionnement et d'investir davantage dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies de stockage sans parler de la mise en place de nombreuses mesures de sobriété. Quand bien même, cette dynamique du changement est rapide et à marche forcée, le PCAET, par sa dimension systémique et participative, reste l'outil ad hoc pour répondre à ces enjeux et à la résilience de nos territoires.

En annexe n°2, vous trouverez une analyse des données globales du territoire.

Ce bilan à mi-parcours n'a pas vocation à remettre en question le PCAET, tel qu'il a été adopté en 2020, toutefois les instances de gouvernances seront invitées le cas échéant à formuler des propositions d'ajustements.

Il vous est proposé d'adopter l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et d'adopter le plan d'actions modifié.

L'exposé du Rapporteur entendu,  
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE,**

**Article 1** : d'adopter l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (cf. annexes n°1 et 2 jointes).

**Article 2** : d'adopter le plan d'actions modifié (cf. annexe n°3 jointe).

**Article 3** : d'autoriser le Président, ou cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer tout actes et documents se rapportant à la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET.

*Pour : 100*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Directeur Général des Services, par délégation du Président et sous sa responsabilité, certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa :

Date de signature par le Président : 12 JUL. 2024

Date de signature par le/la Secrétaire de Séance : 16 JUL. 2024

Transmission en Préfecture le : 16 JUL. 2024

Publication le : 16 JUL. 2024

**Le Directeur Général des Services,**

**Jean-Luc REVILLER**

**Le Président**

  
**Gérard TREMEGE**

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Guillaume ROSSIC**





---

## **RAPPORT D'ÉVALUATION A MI-PARCOURS DU PCAET 2020-2026**

---

Service Environnement de la CATLP / Juillet 2024



## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
I. Introduction .....	5
II. Quoi de neuf entre 2020 et 2023 ?.....	7
III. Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME .....	15
IV. Comment conduire l'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CA TLP ? ....	17
V. Analyse des indicateurs clés pour le climat .....	18
1. Présentation des objectifs clés du PCAET .....	18
2. Analyse des principaux indicateurs concernant les émissions de GES, les consommations d'énergie, les productions d'énergies renouvelables et les polluants atmosphériques .....	19
a. Analyse de la tendance des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire 20	
b. Analyse de la tendance des consommations énergétiques sur le territoire	21
c. Analyse de la tendance de production des énergies renouvelables. ....	23
d. Les réseaux électriques .....	34
e. Evolution des émissions de polluants atmosphériques .....	34
f. Vulnérabilité du Territoire au changement climatique .....	39
g. Séquestration carbone .....	39
VI. Etat d'avancement du programme d'actions .....	41
VII. Etat d'avancement action par action.....	43
VIII. Evaluation du rôle du coordonnateur .....	61
3. Bilan des instances de pilotage et animation du PCAET à mi-parcours .....	61
h. Comité technique du PCAET .....	61
i. PCAET et les commissions de la CATLP .....	62
j. Groupe de travail transversal avec les parties prenantes du territoire .....	63
k. Comité de pilotage élargie .....	64
IX. Programme d'actions modifié .....	65
X. Conclusions.....	70
XI. Annexe 1 Indicateur du cadre de dépôt .....	71



## I. Introduction

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été introduit par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. Cette dernière confie l'élaboration et la mise en œuvre de ce document, « pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de qualité de l'air dans les territoires » aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

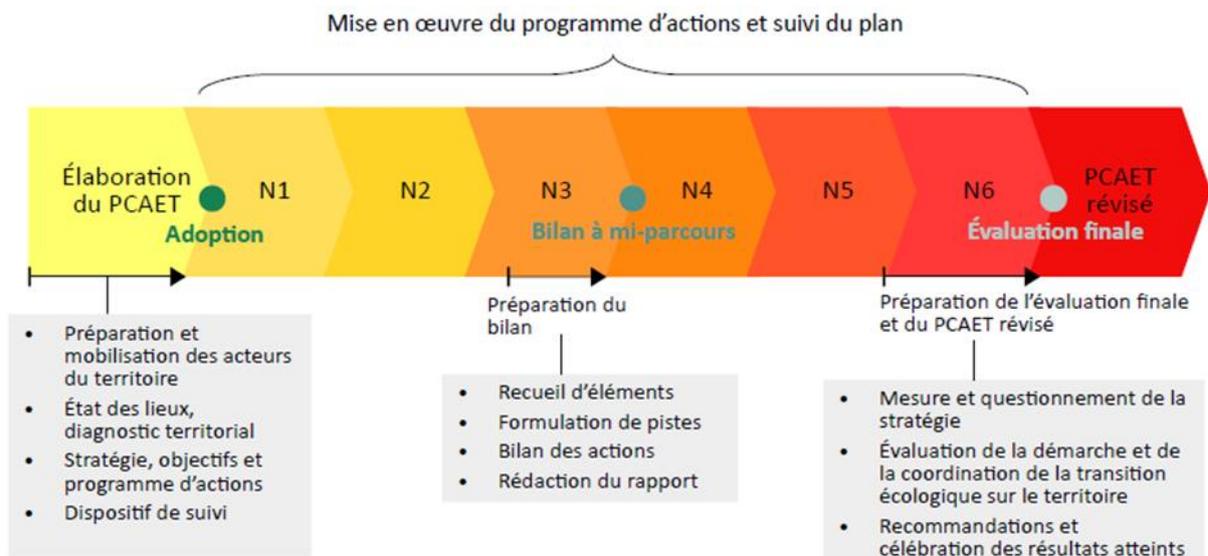
L'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) a débuté en juin 2017 et s'est clôturée avec l'approbation du projet de PCAET en février 2020. L'adoption définitive du PCAET a été établie en septembre 2020.

L'intégralité des documents constituant le PCAET de la CA TLP est disponible sur la page internet ci-contre : <https://www.agglo-tlp.fr/pcaet>.

Le décret n°2016-849 de 2016 définit brièvement les modalités de suivi et d'évaluation que la collectivité doit mettre en place :



« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public »



Le présent rapport constitue donc l'évaluation mi-parcours de ce PCAET. La forme et le contenu détaillé sont laissés à l'appréciation du porteur de la démarche.

Nous pouvons rappeler l'intérêt et les objectifs d'une démarche d'évaluation :

- Conforter ou redynamiser la démarche PCAET auprès de l'ensemble des acteurs du territoire,
- Visualiser et objectiver l'avancement des actions et l'engagement de chacun,
- Partager les réussites et susciter la réflexion sur les améliorations à apporter,
- Fournir un point d'étape sous la forme d'un support de communication à destination du public ainsi que des acteurs du territoire,
- Lancer la réflexion sur ce que pourra être l'évaluation finale du PCAET à 6 ans.

Enfin, il est important de noter que le contexte énergétique et climatique a évolué entre le démarrage de l'élaboration du document en 2017 et son évaluation en 2023.

Nous pouvons citer notamment les faits qui ont eu un impact significatif :

- Loi énergie-climat adoptée le 8 novembre 2019 qui fixe notamment l'objectif de neutralité carbone en 2050.
- La pandémie de Covid 19 déclarée par l'OMS le 11 mars 2020 et qui a nécessité des confinements et a eu comme conséquences un ralentissement mondial de l'économie.
- Loi climat et résilience du 24 août 2021 (issue des propositions de la convention citoyenne pour le climat) qui doit permettre l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale.
- L'invasion de l'Ukraine par la Russie initiée le 24 février 2022 et qui a eu des impacts irrémédiables sur l'offre et la demande énergétique mondiale.

## II. Quoi de neuf entre 2020 et 2023 ?

Avant d'aller plus loin dans l'analyse à proprement dite du PCAET, nous vous proposons de revenir sur les 4 actions qui ont le plus retenu l'attention des parties prenantes lors de cette évaluation.

### 1. Une **PRIME AIR BOIS** pour atteindre l'objectif de 1500 logements convertis au bois d'ici 2030 en remplacement d'un chauffage utilisant des produits pétroliers ou de systèmes de chauffage non performants (foyer ouvert, ...)



Depuis 2021, 900 primes air bois ont été attribuées et 1 983 personnes de la CATLP bénéficient maintenant d'un appareil de chauffage au bois nouvelle génération pour un budget de 550 000€ de la part de la CATLP. Entre 2021 et 2024, il a été attribué annuellement 300 primes. Pour l'année 2024, 200 primes seront attribuées, à date, nous avons attribué 154 primes (juin 2024). Nous avons donc passé la barre des 1000 primes attribuées au cours de cette année.

Nous sommes l'un des territoires de France les plus dynamiques sur le sujet. 71 communes de la CATLP ont vu au moins un habitant de la commune bénéficier de la prime air bois. C'est le total le plus important jamais atteint en Occitanie et en France hors territoires soutenus financièrement par l'ADEME (Strasbourg, Grenoble, Vallée de Chamonix...)

La prime est attribuée sans condition de ressources, à une personne physique, pour des travaux dans leur résidence principale.

Les points forts selon les installateurs sont très nombreux :

- ✓ C'est une aide portée par un interlocuteur public de proximité, rassurant les clients sur le dispositif,
- ✓ Elle est cumulable avec toutes les autres aides publiques qui existent,
- ✓ Elle est cumulable avec les certificats d'économie d'énergie,
- ✓ Elle est sans conditions de ressources,
- ✓ Le dossier est simple à compléter,
- ✓ Elle oriente les particuliers vers du matériel de qualité et efficace,

- ✓ Elle a permis de faire venir de nouveaux clients en magasin, notamment les personnes qui se chauffent à l'électricité car ce n'est pas une aide uniquement au remplacement de matériel,
- ✓ Elle a eu un effet significatif sur le volume des ventes,

### **Voici quelques éléments particulièrement intéressants au sujet de :**

#### **L'impact sur les ménages**

- La Prime Air Bois est universelle, tous les ménages en profitent. La majorité des bénéficiaires ont un revenu fiscal de référence entre 0 € et 40 000 € pour un total de 710 foyers. Nous comptons 302 bénéficiaires qui ont un revenu fiscal de référence inférieur à 20 000 €. Par ailleurs, nous comptons 344 bénéficiaires qui gagnent plus de 40 000 €, ce qui équivaut à un tiers des bénéficiaires.
- Nous avons permis à environ 2000 personnes de bénéficier d'un appareil de nouvelle génération.
- Les personnes remplaçant un matériel au bois déjà existant indiquent qu'ils utiliseront en majorité leur nouveau matériel comme chauffage principal. Leur ancien matériel ne servait que de chauffage d'appoint : une à deux fois par an.

#### **L'impact sur l'activité économique**

Au-delà de soutenir le pouvoir d'achat des ménages, nous soutenons l'activité économique avec cette prime :

- Le coût moyen des appareils financés par l'agglo est de 6 400 euros.
- C'est un soutien à l'activité économique locale car 9 opérations sur 10 ont été réalisées par un artisan du territoire de la CATLP.
- Le montant des travaux générés par les artisans sur notre territoire dépasse les 5.5 millions d'euros

## 2. Un nouveau réseau de transport en commun « TLP MOBILITE », confié à l'opérateur Kéolis pour trouver des alternatives à la voiture individuelle et faire baisser la part modale de la voiture de 83% à 75% entre 2014 et 2030.



Pour limiter son empreinte écologique, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'engage fermement depuis sa création le 1er janvier 2017 à donner une plus grande place aux mobilités actives et aux transports en commun. C'est dans cette optique, qu'à compter du samedi 17 octobre 2020, un nouveau réseau de transport en commun dessert les 86 communes de l'agglomération : il s'agit de « TLP Mobilités » dont l'ensemble des services ont été confiés à l'opérateur Keolis dans le cadre d'une Concession de Service Public d'une durée de 8 ans.

Issu des fusions des réseaux Alezan, Mon Citybus « TLP Mobilités » propose de nouvelles lignes de bus mais aussi de nouveaux services liés à la mobilité : 50 vélos électriques et 5 voitures électriques en libre-service, covoiturage en ligne ainsi qu'un service de transport sur réservation pour toutes les communes rurales de l'agglomération non desservies par les lignes de bus.

Plus attractifs, plus lisibles, plus solidaires et proches des habitants de l'agglomération, les nouveaux services de TLP Mobilités sont complémentaires et ont pour objectif de mieux répondre à la diversité des rythmes de vie des habitants de l'agglomération. Le nouveau réseau de bus est constitué de 13 lignes dans l'agglomération tarbaise, 3 dans l'agglomération lourdaise et 1 ligne permettant de relier Tarbes et Lourdes. Le ticket 1 voyage, valable 1heure coûte 1.00€. Il est valable partout dans l'agglomération, y compris à Lourdes (dont le tarif baisse de 0.20€) ainsi que sur la ligne Tarbes-Lourdes, dont le prix est divisé par 2.

Plus lisible, l'offre de bus est renforcée dans la plupart des lieux desservis :

- A Tarbes, les principales lignes de bus proposent un passage toutes les 20 minutes de 7h00 à 20h00 du lundi au samedi toute l'année.

- A Lourdes également, les 3 lignes de bus proposent un passage toutes les heures de 7h30 à 18h30 du lundi au samedi toute l'année.

L'offre de bus est renforcée par des navettes irrigant les cœurs de ville à Tarbes et à Lourdes pendant la saison des pèlerinages.

L'offre de bus a également été étendue aux communes de Juillan et Bazet sur le secteur de Tarbes, à Poueyferré sur le secteur de Lourdes.

#### De nouveaux services en faveur de la mobilité active :

- ✓ 50 vélos électriques en libre-service

5 stations sont mises en service à Tarbes (Marcadieu, Verdun, Brauhauban, Gare SNCF et ENI) et 4 stations à Lourdes (Halles, Gare SNCF, Pont-Vieux et Espace Robert Hossein). Ces vélos, tous à assistance électrique, font partie des actions dans lesquelles s'engage l'agglomération pour promouvoir une mobilité plus douce, et économique : 1.00€ toutes les 30 minutes et si vous êtes déjà abonnés au réseau TLP Mobilités, les 30 premières minutes sont systématiquement offertes.

- ✓ 1 nouveau service de covoiturage à l'échelle de l'agglomération

Un service de covoiturage local et solidaire est mis en ligne afin de mettre en lien les habitants de la CATLP et des alentours pour effectuer des trajets essentiellement réguliers et de courtes distances.

- ✓ 5 voitures électriques en libre-service

TLP Mobilités déploie depuis début 2021 un service de voitures électriques (5 Zoé) en libre-service. 3 stations à Tarbes et 1 à Lourdes ont été identifiées afin de faciliter l'accès à la voiture pour des besoins ponctuels.

Pour avoir revue l'intégralité de son offre « Transport en commun » et l'avoir transformé en offre des « Mobilités », la CATLP a reçu le grand prix dans la catégorie par la revue *Ville, Rail et Transports*.

#### LA CATLP aide à acheter un vélo à assistance électrique : 250 primes de 200€

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées propose depuis 2022 une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et vélos cargos d'un montant de 200 €. Votée en conseil communautaire le 31 mars 2022, il s'agit d'une mesure concrète dans le cadre du schéma directeur vélo adopté par la CATLP, pour faciliter l'accès des habitants à ce mode de déplacement vertueux.

A qui s'adresse-t-elle ? L'aide est ouverte à tous les habitants de la CATLP, sans condition de ressources, pour l'achat :

- D'un vélo à assistance électrique neuf, d'un montant maximum de 2000 €
- D'un vélo cargo neuf

Un seul vélo par foyer pourra en bénéficier.

Comment en bénéficier ? Un formulaire de demande d'aide est disponible sur le site internet de la CATLP, ainsi que les modalités d'attribution de l'aide. Des pièces justificatives devront notamment être jointes au dossier de demande, comme la facture d'achat du vélo ou son certificat d'homologation.

Les dossiers seront traités dans leur ordre d'arrivée. L'aide à l'achat de la CATLP peut être cumulée avec d'autres aides existantes, notamment :

- L'Eco-chèque mobilité de la région Occitanie, d'un montant de 200 €
- Le bonus vélo de l'Etat, d'un montant de 200 €

3. **GUICHET RENOV'OCCITANIE DES HAUTES PYRENEES** est un service public de la rénovation énergétique du logement. Il renseigne sur les aspects techniques du projet et sur les possibilités de financements. C'est un service neutre, objectif, gratuit et indépendant, accessible à tous les propriétaires occupants et bailleurs sans condition de ressources.



Le secteur résidentiel est le 1er poste des consommations énergétiques des Hautes-Pyrénées. Aussi, le Département et ses partenaires se sont engagés à renforcer l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique des logements par la mise en place du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées.

En partenariat avec la Région et les intercommunalités, le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées accompagne gratuitement les particuliers sans conditions de revenus, souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur logement.

Ancrés depuis 2021, le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées apporte un conseil technique aux projets de rénovation portant sur l'enveloppe, les systèmes de chauffage et de ventilation du logement. Il informe également sur les dispositifs d'aides financières et possibilités de financement permettant de mettre en oeuvre ces projets.

Le conseil du guichet peut être complété par les compétences de ses partenaires présents sur le territoire :

- ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat,

Ce service public s'articule avec les Opérations Programmées de l'Habitat (OPAH) qui accompagnent les ménages les plus modestes dans la définition d'un scénario de rénovation et dans le dépôt de leurs dossiers de subventions.

En 2023, le Guichet a délivré 2856 conseils simples dit A1 et 467 conseils approfondis dit A2 avec un volume total de 3 389 appelants uniques. Il répond à un réel besoin de la population.

Comment se déroule l'accompagnement par le Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées ?



#### **4. Prise de la compétence facultative «LA SENSIBILISATION AUX TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE » par la CATLP**

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CATLP a mené une réflexion sur la façon la plus optimale de préparer le territoire à une nécessaire adaptation face aux changements climatiques. Cela implique impérativement d'améliorer et de massifier la sensibilisation de publics variés (élus, agents, grand public, scolaires ...) sur différents thèmes : efficacité énergétique, énergies renouvelables, désimperméabilisation, vulnérabilité aux risques, alimentation locale, aménagement du territoire ...

La mise en place d'actions de sensibilisation thématiques auprès du plus large panel possible permettra d'améliorer la résilience de nos territoires face à ces changements climatiques et énergétiques.

Ces actions de sensibilisation seront portées en interne par la CALTP et /ou avec le soutien de prestataires et de partenaires.

Il est donc proposé d'ajouter une compétence facultative aux statuts de la CATLP en y ajoutant « la sensibilisation aux transitions écologique et énergétique ».

La compétence s'articulerait autour de trois axes :

##### Sensibilisation auprès des scolaires :

- Animation scolaire « changement climatique »,
- Animation scolaire « Cycle de l'eau »,
- Education au Développement Durable (EDD) ;

##### Sensibilisation auprès des élus et du personnel territorial :

- Sessions de sensibilisation sur les changements climatiques et la vulnérabilité du territoire ;

##### Sensibilisation grand public :

- Programme d'actions du PCAET, par exemple :
- Bio pour Tous,
- Défi Locavore,
- Soirées Economie d'Energie,
- Transmission culturelle du patrimoine culinaire de la Bigorre.

Un règlement fixe les contours et la mise en œuvre de cette compétence, dont la mission première sera d'être un outil de sensibilisation aux changements qui touchent notre société en termes d'eau, d'énergie, d'alimentation, de biodiversité ...

Un programme annuel d'actions sera soumis à l'approbation du conseil communautaire dans le cadre du programme d'actions du PCAET adopté chaque année.

### **III. Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME**

Depuis 2021, la CATLP est engagée dans une démarche d'évaluation de leur politique « Climat Air Energie » et « Economie Circulaire » selon le référentiel « Territoire engagé de l'ADEME ». Il s'agit d'une démarche d'excellence, qui permet la labellisation des stratégies et programmes de transitions de la collectivité. C'est ainsi que dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Ministère de la transition écologique a souhaité que l'ADEME vienne en appui de certains territoires par le biais d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) consistant en un accompagnement transversal des collectivités sur leurs politiques territoriales de transition écologique (sur les champs climat, air, énergie et économie circulaire). En mars 2021, nous avons été retenus par le Ministère pour profiter, si nous le souhaitons, de cette contractualisation. Ce COT permet de renforcer notre projet territorial en matière de transition écologique dans les politiques et stratégies actées ou en cours tel le PCAET, le SCOT et les PLUI Suite à la montée en charge du dispositif du côté de l'ADEME, les démarches d'audit Climat Air Energie et Economie Circulaire ont débuté en 2023. Le rendu des conclusions des audits en 2024.

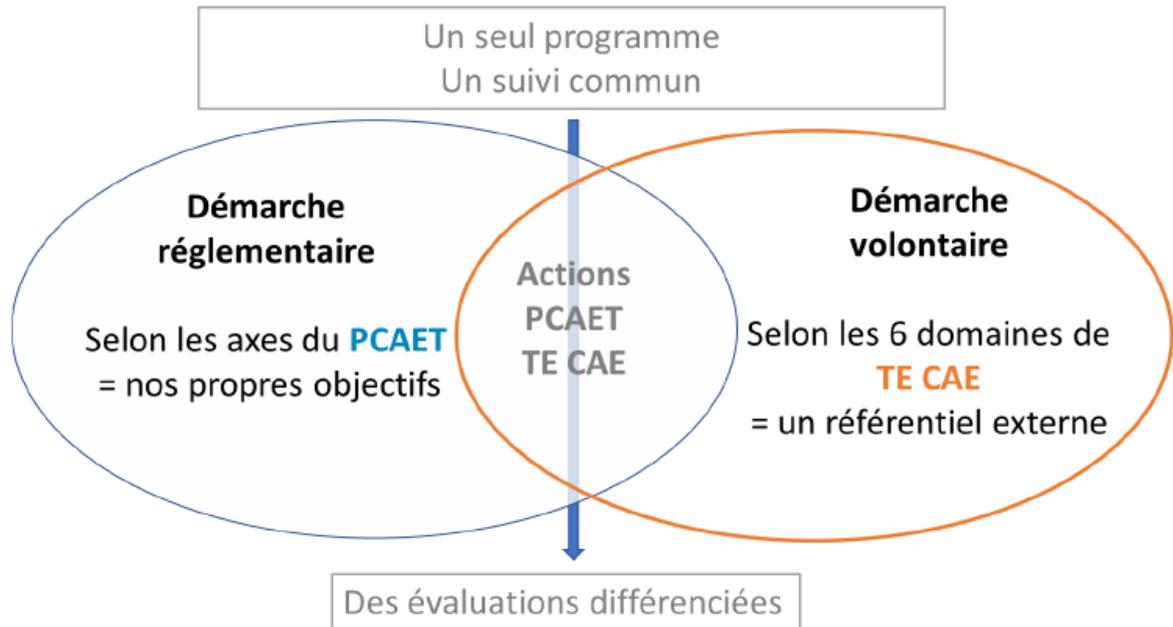
La CATLP doit à présent élaborer le plan d'action du COT qui se fondera dans la trame du PCAET afin de donner de la lisibilité sur sa démarche énergie climat. Ainsi sur la base de la complétude des engagements de la CATLP sur le futur programme d'action à mettre en œuvre d'ici à août 2027, la CATLP peut espérer percevoir jusqu'à 350 000 euros afin de soutenir sa politique de transition énergétiques et écologiques.

Le PCAET et Territoire Engagé sont deux démarches très articulées, respectivement selon un cadre réglementaire et un cadre défini par l'ADEME. Schématiquement, on peut considérer que le PCAET permet de définir une stratégie et un programme d'actions « Climat Air Energie » et « Economie Circulaire » pour un territoire. La démarche Territoire Engagée permet d'alimenter cette démarche grâce à une analyse des actions en cours et d'en démontrer l'excellence par l'obtention d'une labellisation, elle permet également d'en accompagner le suivi.

Le suivi et l'évaluation des deux démarches consistera en un seul et même dispositif.

Les instances de pilotages du PCAET seront modifiées pour prendre en compte les exigences de comitologie de Territoire Engagé.

Une fois défini, le plan d'actions des deux référentiels Territoire Engagé défini, il sera intégré au plan d'actions du PCAET pour faciliter la lisibilité de la politique de transitions énergétique et écologique de la CATLP.



Ainsi, la stratégie et le programme d'actions étant communs, le suivi annuel (avancement des actions) est également commun aux deux démarches. Cependant les 2 démarches doivent faire l'objet de deux évaluations distinctes.

L'essentiel des temps de travail et de pilotage lié à ce suivi et à cette évaluation pourra être mutualisé, mais de manière ponctuelle des analyses et rapports distincts seront produits.

Les informations obtenues dans le cadre de la démarche TE CAE vont alimenter très largement le rapport d'évaluation de fin du PCAET, puisqu'elles concernent :

- Le suivi annuel des actions mises en œuvre :
  - Les actions opérationnelles,
  - Les actions de gouvernance et de pilotage
- Le suivi d'indicateurs, dont des indicateurs territoriaux

Il n'y aura donc pas de doublons dans la démarche.

#### IV. Comment conduire l'évaluation à mi-parcours du PCAET de la CATLP ?

L'évaluation à mi-parcours de PCAET repose sur un dispositif de suivi et d'évaluation mis en place à la fin de la phase d'élaboration du PCAET. Ce dispositif fait partie intégrante des documents validés dans le cadre de ce PCAET.

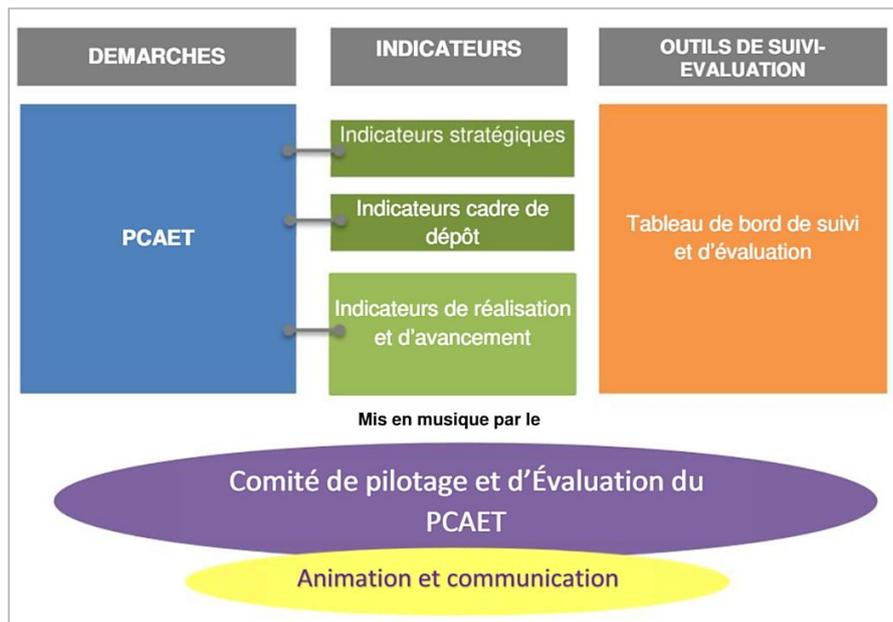


Figure 1 : Schéma issu du livret de la démarche de pilotage, suivi et évaluation du PCAET de la CATLP

Le dispositif de suivi et d'évaluation est composé de différents outils et actions mis en place, comprenant notamment :

- Une présentation des instances de gouvernance générale et celles en lien avec les thématiques du PCAET.
- Une présentation du mode de suivi des actions
- Une présentation du cadre évaluatif, comprenant en particulier les questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs de suivi.
- Un tableau de bord de suivi des indicateurs (stratégiques, du cadre de dépôt, de réalisation et d'avancement).

Pour quoi suivre et évaluer son PCAET :

- Faire le point sur les actions menées
- Mettre à jour la liste des ressources
- Identifier de nouvelles opportunités
- Mesurer l'impact des actions
- Savoir où on est bon
- Savoir où mettre les priorités
- (Re)mobiliser les parties prenantes
- Vérifier l'adéquation entre les besoins et les ressources mobilisées (budget, ressources humaines)
- Informer régulièrement en interne, les acteurs partenaires et les citoyens.

## V. Analyse des indicateurs clés pour le climat

### 1. Présentation des objectifs clés du PCAET

Les objectifs du PCAET de la CA TLP s'inscrivent dans les tendances des documents de planification réalisés aux échelles régionale, nationales et européenne.

Les principaux objectifs qui ont été validés et sont inscrits dans le PCAET sont les suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (tous secteur) : **-41%** entre 2014 et 2030
- Réduction de la consommation d'énergie (tous secteur) : **-37%** entre 2014 et 2030
- Développement des énergies renouvelables :
  - o Photovoltaïque : passer d'une production annuelle de 9 GWh à **96 GWh** entre 2014 et 2030
  - o Hydroélectricité : **stabilisation** de la production
  - o Eolien : pas de contribution du territoire
  - o Bois-énergie : **Légère augmentation** de la consommation de chaleur
  - o Géothermie : forte contribution de la filière avec une production de **84 GWh** en 2030.
  - o Solaire thermique : contribution de la filière pour **33 GWh** en 2030
  - o Biogaz : contribution de la filière pour **30 GWh**.
- Réduction des polluants atmosphériques : (SO<sub>2</sub> : -77%, Nox : -69%, COV/NM : -52%, NH<sub>3</sub> : -13%, PM<sub>2,5</sub> : -57%) entre 2015 et 2030

#### Rappel et attention :

Le PCAET a été élaboré durant la période 2017-2020. A cette époque, les plus récentes données étaient disponibles pour l'année 2014 et/ou 2015.

Au moment de la réalisation de cette évaluation (année 2024), l'historique des indicateurs est majoritairement disponible pour les années entre 2013 et 2021.

Rappelons que le PCAET, adopté en septembre 2020 est établi pour la période 2020-2026 et que cette évaluation est réalisée sur la mise en œuvre du programme d'actions sur les années 2021, 2022 et 2023.

L'impact des actions mises en œuvre sur le territoire ne sera donc pas mesurable à ce jour grâce aux indicateurs sélectionnés à cette occasion et qui sont analysés ci-dessous.

Rappelons que le PCAET est construit en plusieurs étapes, en particulier :

- Une première phase de diagnostic,
- Une phase de stratégie (qui a permis notamment de fixer les objectifs à atteindre, présentés ci-dessus),
- Et enfin, un programme d'actions qui permet à priori de placer le territoire sur une trajectoire compatible avec les objectifs fixés dans la stratégie.



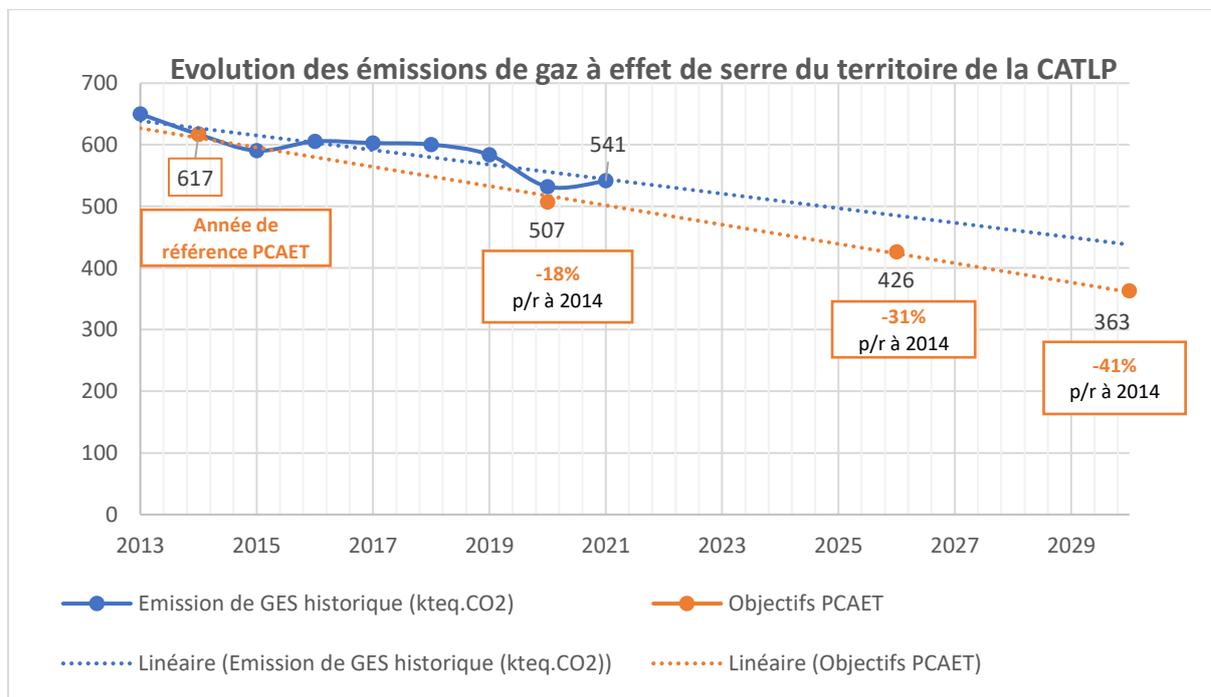
Comme indiqué dans la figure ci-dessus, le programme d'actions du PCAET comporte 6 orientations stratégiques dans lesquels sont réparties 43 actions.

## 2. Analyse des principaux indicateurs concernant les émissions de GES, les consommations d'énergie, les productions d'énergies renouvelables et les polluants atmosphériques

Les données territoriales sont fournies par les observatoires régionaux :

- Terristroy, observatoire porté par l'AREC qui s'appuie essentiellement sur les données fournies par l'OREO (observatoire régional de l'énergie) pour les consommations d'énergie, la production d'énergie et la facture énergétique. Les données disponibles les plus récentes datent de 2019. Elles sont donc antérieures à l'entrée en vigueur du PCAET et ne donnent donc aucune information sur son éventuelle efficacité.
- ATMO Occitanie fournit les émissions de polluants atmosphériques, jusqu'en 2020, soit un an après l'entrée en vigueur du PCAET.

### a. Analyse de la tendance des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire



Année	kteqCO2
2013	650
2014	617
2015	591
2016	606
2017	603
2018	600
2019	584
2020	532
2021	541

Le graphique ci-dessus reprend l'historique des émissions de gaz à effet de serre (tous secteurs) du territoire de 2013 à 2021 (données en bleues). On constate une diminution significative des émissions en 2020 qui s'explique par le ralentissement de l'activité économique, conséquence de la crise COVID. On constate un rebond en 2021 correspondant à la phase de sortie du COVID. Le résultat des mesures de sobriété énergétique en lien avec le conflit russo-ukrainien ne sera connu quand 2025. Date à laquelle sera faite la consolidation des données de 2023.

Pour l'année 2021, le transport routier reste le principal poste des émissions avec 43.2 % devant le secteur résidentiel avec 19.1% et l'agriculture avec 18.8 %.

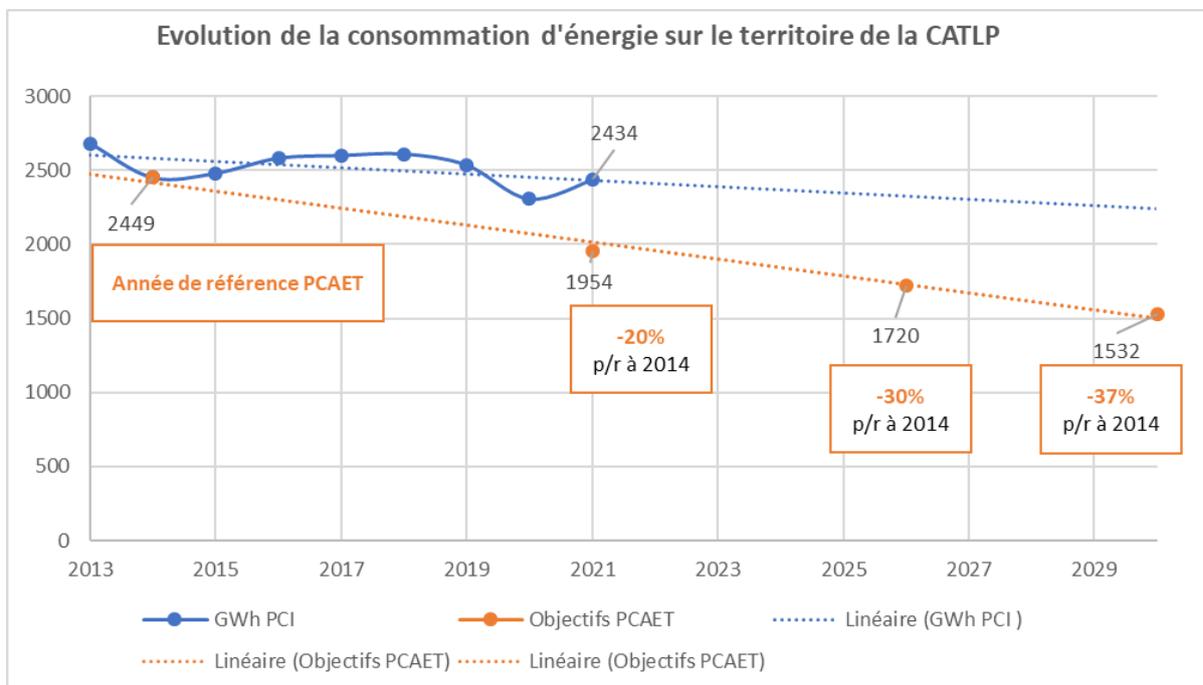
Les objectifs validés dans le PCAET sont indiqués en jaune. La crise du COVID, nous a permis de nous rapprocher de l'objectif de 2020 dont l'objectif était de -18 % par rapport à 2014. Si l'on considère un scénario tendanciel sur la base de la période 2013 – 2021, les émissions resteront en 2026 et en 2030, au-dessus des objectifs fixés.

Les principaux gisements de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont :

- La rénovation énergétique du secteur résidentiel-tertiaire avec la suppression des chauffages aux énergies fossiles (fioul, propane et gaz naturel) par des pompes à chaleur ou du bois énergies, par exemple.
- L'électrification du parc de véhicule léger des particuliers et des flottes de véhicules légers des professionnelles.

Les émissions de gaz à effet de serre ont amorcé une baisse régulièrement depuis le début des années 2010. Sur la période qui concerne le PCAET, entre 2014 et 2021 cela correspond à une baisse de -12.3% légèrement en retard vis-à-vis de l'objectif fixé. La part croissante des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la mutation des pratiques et l'électrification des mobilités chez les particuliers et la rénovation énergétique du parc de logements devraient permettre d'atteindre l'objectif de -31% par rapport à 2014 en 2026.

## b. Analyse de la tendance des consommations énergétiques sur le territoire



Année	GWh PCI
2013	2679
2014	2449
2015	2478
2016	2579
2017	2597
2018	2607
2019	2533
2020	2306
2021	2434

Le graphique ci-dessus reprend l'historique des consommations d'énergie (tout secteurs d'activité) de 2013 à 2021 (données en bleues). De même que pour le graphique précédent, l'année 2020 est non-significative et cela s'explique principalement par la crise COVID. Le résultat des mesures de sobriété énergétique en lien avec le conflit russo-ukrainien ne seront connues quand 2025. C'est à cette date que la consolidation des données de 2023 sera effective. Peut-être que cela aura un effet, pérenne, sur l'amorce d'une baisse des consommations d'énergie. La mise en place d'un scénario tendanciel est biaisée par les années 2020 et 2021 qui ont un niveau plus bas. Cette réduction n'est pas visible sur les années précédentes ou du moins très légèrement en 2019. Nous devons attendre le second semestre 2024, pour connaître les données de 2022 et pouvoir une conclusion précise sur le scénario tendanciel.

Pour l'année 2021, le transport routier reste le principal poste de consommation d'énergie avec 37.4 % devant le secteur résidentiel avec 34.5 % et le secteur tertiaire avec 17.4%.

Les principaux gisements de réductions de consommation d'énergies sont :

- La rénovation énergétique du secteur résidentiel-tertiaire.
- La réduction des distances parcourues en voiture individuelle.
- Développer les mobilités partagées et actives.

Les objectifs validés dans le PCAET sont indiqués en jaune. A ce jour, on constate que la réduction des consommations du territoire n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs du PCAET. Les actions validées dans le PCAET et qui ont démarré en 2020 devraient permettre d'améliorer la tendance, mais il apparaît que des actions de plus forte ampleur doivent être décidées pour atteindre les objectifs. Des pistes de changement de « braqués » ont été mise en évidence dans le schéma directeur des énergies.

### **c. Analyse de la tendance de production des énergies renouvelables.**

Depuis l'adoption du PCAET, deux éléments majeurs sont venus ancrer le cadre de travail de la CATLP.

1. La loi d'accélération des énergies renouvelables, promulguée en France, représente une avancée significative dans la transition énergétique du pays. Adoptée le 10 mars 2023, cette loi vise à sortir la France des énergies fossiles et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Elle s'articule autour de quatre axes principaux : la planification avec les élus locaux pour le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, la simplification des procédures d'autorisation des projets, la mobilisation des espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables, et le partage de la valeur des projets avec les territoires qui les accueillent. Cette loi permet notamment de diviser par deux le temps d'instruction des projets et de sécuriser ces derniers face aux recours juridiques, ce qui pourrait réduire jusqu'à cinq ans de délai pour un projet solaire photovoltaïque. Elle encourage également l'utilisation prioritaire de terrains déjà artificialisés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, ce qui représente un potentiel significatif pour atteindre les objectifs de déploiement annuel nécessaires d'ici 2050.

L'intégration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) dans les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) représente une étape cruciale pour la transition énergétique des territoires. Ces zones, définies par la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023, visent à faciliter le déploiement de projets d'énergie renouvelable en optimisant les procédures et en renforçant la concertation publique. Les collectivités locales jouent un rôle prépondérant dans ce processus, car elles doivent identifier et délimiter ces zones au sein de leur territoire en tenant compte des spécificités locales et des objectifs de développement durable. La mise en œuvre des ZAER nécessite une approche collaborative, impliquant les acteurs locaux, les entreprises, et les citoyens, afin d'assurer une planification énergétique cohérente et efficace. En outre, les ZAER sont conçues pour être intégrées dans les documents d'urbanisme existants, tels que les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), garantissant ainsi une synergie entre les différentes échelles de planification territoriale. Cette intégration permet non seulement d'accélérer le développement des énergies renouvelables, mais aussi de promouvoir une gestion plus durable des ressources, en harmonie avec les enjeux environnementaux et sociaux actuels. Les ZAER représentent donc un levier stratégique pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat et pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La CATLP s'est fortement mobilisée sur le sujet. Elle a réalisé des réunions de coordination avec la DDT et les communes membres ainsi que des réunions d'aide technique à la création de la cartographie. Ceci a permis un fort retour des communes pour la prise de délibération en faveur du développement des énergies renouvelables.

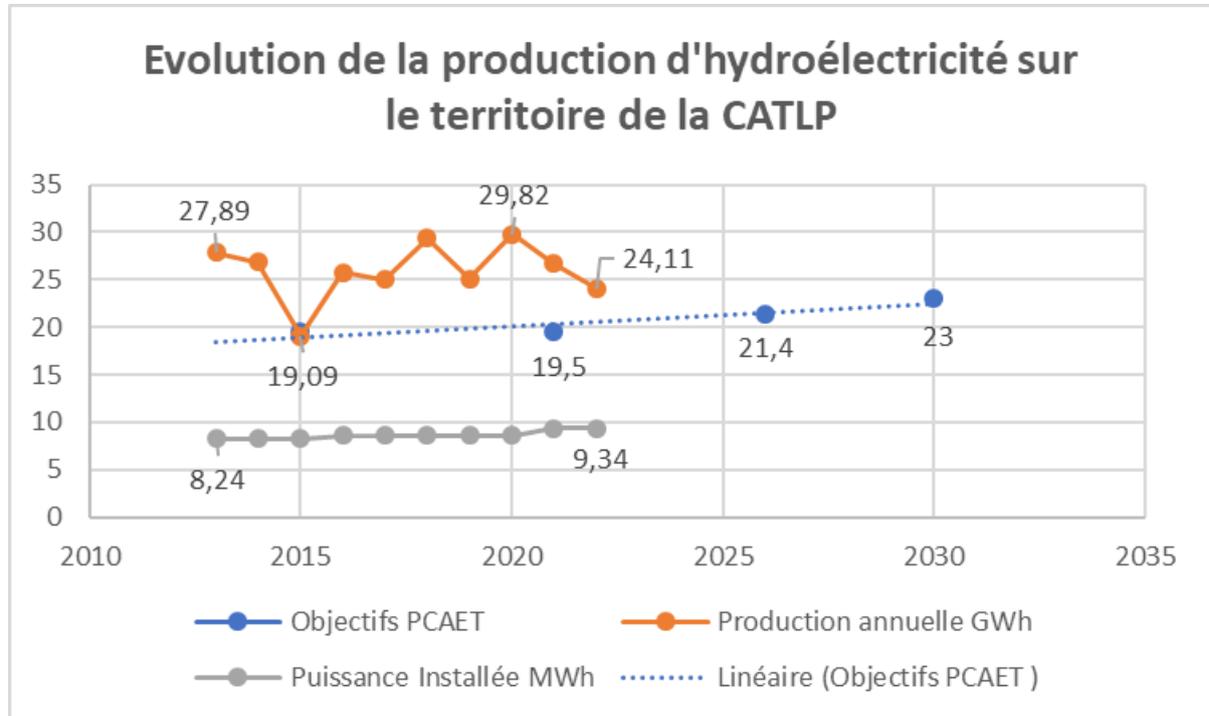
2. En 2022, la CATLP a décidé de produire en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat un Schéma Directeur des Energies Renouvelables, articulé autour de 4 axes :

- Energies renouvelables Electrique
- Energies renouvelables Thermique
- Secteur Résidentiel
- Secteur Transport

Le schéma directeur des énergies renouvelables est un outil stratégique essentiel pour les collectivités territoriales, leur permettant de planifier et de coordonner le développement des énergies propres au sein de leur territoire. Il s'agit d'une démarche globale qui prend en compte non seulement la production d'énergie à partir de sources renouvelables, mais aussi l'efficacité de la consommation et la gestion de la distribution d'énergie. L'objectif est de créer un mix énergétique local qui soit à la fois durable et sobre en carbone, en harmonie avec les objectifs de transition énergétique nationaux et internationaux. Pour y parvenir, les collectivités doivent évaluer les potentiels de développement des différentes formes d'énergies renouvelables disponibles, telles que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, géothermique ou encore la biomasse. Elles doivent également envisager des scénarios d'évolution des usages énergétiques sur leur territoire, en tenant compte des spécificités locales et des besoins des habitants. La mise en œuvre d'un tel schéma nécessite une approche méthodique et structurée, souvent accompagnée par des aides financières et des guides méthodologiques fournis par des organismes tels que l'ADEME. Ces ressources sont conçues pour aider les collectivités à élaborer leur schéma directeur, à partir d'un diagnostic énergétique précis et à travers un processus participatif impliquant tous les acteurs concernés.

Pour la production d'électricité renouvelable, les filières suivantes sont identifiées : hydroélectricité et photovoltaïque.

### L'hydroélectricité



La puissance installée sur la filière hydroélectricité a légèrement évolué à la hausse entre 2013 et 2022 (de 8,2 à 9,3 MW). La production annuelle oscillant autour de 26MWh est quant à elle tributaire des aléas climatiques et des consignes données par les exploitants (lâchés d'eau), mais elle est restée plutôt stable et donc conforme aux objectifs du PCAET. On constate un site supplémentaire en 2022 portant le nombre de sites à 15 sur notre territoire.

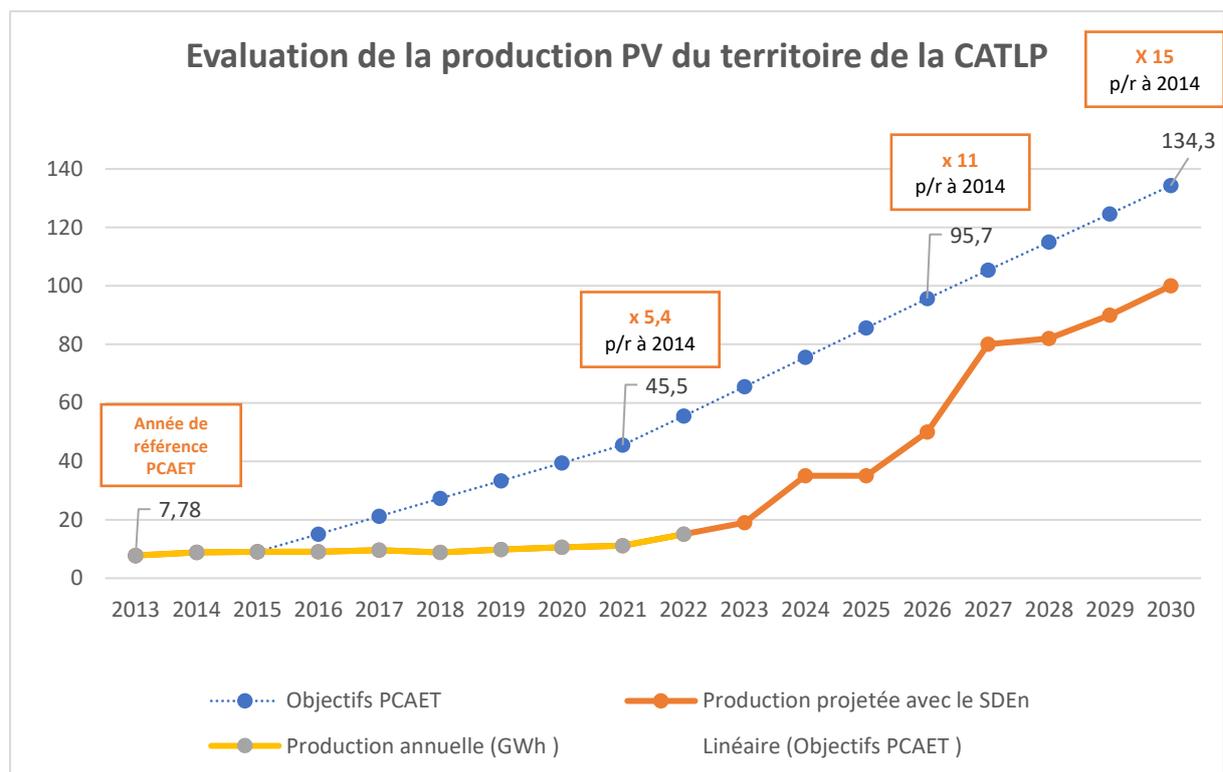
Dans sa stratégie, le PCAET ne prend pas d'engagement de hausse de production sur son territoire pour la période 2020-2030. En 2024, l'hydroélectricité ne sera plus la première source d'électricité renouvelable pour le territoire de la CALTP, elle va être supplanté par la production d'électricité photovoltaïque.

### L'électricité photovoltaïque

En France, le cadre réglementaire concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings et les toitures non-résidentiels a évolué pour encourager la transition énergétique. La loi d'accélération pour les énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, stipule que les parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup> doivent être équipés d'ombrières photovoltaïques sur au moins 50 % de leur superficie. Cette obligation s'applique également aux nouveaux parkings dont l'autorisation d'urbanisme a été déposée après le 10 mars 2023. Des critères

dérogatoires existent pour les sites présentant des contraintes techniques ou environnementales. En outre, la loi « Climat et résilience » de 2021 impose l'aménagement de structures photovoltaïques ou de toitures végétalisées pour toute entreprise qui engage des travaux d'extension, de construction ou de rénovation de plus de 500 m<sup>2</sup>. Les sanctions pour non-respect de ces obligations peuvent atteindre 40 000 € selon la superficie concernée et la typologie du propriétaire. Il est donc essentiel pour les gestionnaires de patrimoine de se conformer à ces réglementations pour contribuer à la production d'énergie renouvelable.

Le décret tertiaire vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments du secteur tertiaire. Ce décret impose aux propriétaires et aux locataires de bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> d'améliorer leur efficacité énergétique et de déclarer leur consommation d'énergie. L'autoconsommation énergétique, qui permet de produire et de consommer sa propre énergie, émerge comme une solution viable pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le décret. En effet, le décret tertiaire s'inscrit dans une trajectoire législative visant à réduire de 60% la consommation énergétique du parc tertiaire d'ici 2050, avec des étapes intermédiaires. Il est le fruit de la loi de Transition Énergétique et de la loi ELAN, qui ont posé les bases d'une société plus respectueuse de l'environnement et encouragent l'adoption de pratiques énergétiques durables comme l'autoconsommation de l'électricité photovoltaïque.



	OBJECTIFS PCAET	PRODUCTION PROJETEE AVEC LE SDEN	PRODUCTION ANNUELLE (GWH)	PUISSANCE INSTALLÉE	NOMBRE DE SITES
<b>2013</b>	7,78	7,78	7,78	7,49	468
<b>2014</b>	8,81	8,81	8,81	7,93	531
<b>2015</b>	9	9,09	9,09	8,21	560
<b>2016</b>	15,1	9,07	9,07	8,31	581
<b>2017</b>	21,2	9,61	9,61	8,63	631
<b>2018</b>	27,2	8,84	8,84	9,01	670
<b>2019</b>	33,3	9,77	9,77	10,18	710
<b>2020</b>	39,4	10,59	10,59	12,64	806
<b>2021</b>	45,5	11,17	11,17	12,64	977
<b>2022</b>	55,5	15,05	15,05	21,2	1130

La production photovoltaïque a relativement peu évolué entre 2013 et 2022 (en jaune sur le graphique) et est bien loin des objectifs de production validés dans le PCAET.

Cependant, le travail effectué dans le cadre du schéma directeur des énergies permet de connaître avec assez de précision les projets en cours de développement et qui devraient permettre de rattraper le retard pris à ce jour. La mise en mouvement du territoire sur le sujet au-delà du corpus réglementaire passe par la levée des freins liés l'acculturation de notre territoire avec cette technologie.

Les derniers chiffres de 2021 et 2022 devraient montrer également une évolution significative des productions notamment par le travail conjoint de la CATLP auprès de ses communes membres et par le syndicat départemental d'énergie avec la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables et tout particulièrement pour la production d'électricité photovoltaïque.

Principales centrales photovoltaïques sur le territoire de la CATLP :

- Bours ; 5MW mise en service en 2022 sur l'ancienne carrière avec la SEM du SDE65
- Orleix ; 2MW mise en service en 2023 sur le parking du centre commercial E.LECLERC avec la SEM du SDE65
- Oursbelille ; 5MW mise en service en 2023 sur le champ captant du SMAEP-TN
- Séméac ; 2MW mise en service en 2022 sur le parking ALSTOM de la CATLP
- Séméac ; 0.6MW mise en service en 2022 sur le parking de covoiturage de la CATLP

- Tarbes ; 0.6MW mise en service en 2023 sur le parking de la cartoucherie de la CATLP

Selon le schéma directeur des énergies, afin d'atteindre les objectifs du PCAET, la CA TLP souhaite renforcer le développement de la filière photovoltaïque en élargissant les typologies de projet développé sur le territoire. Pour avoir un effet de levier significatif, il faut équiper en priorité les sites identifiés d'une puissance supérieure à 250 kWc, parkings et toitures. Les sites de moyenne puissance entre 36 et 250kWc sont à traiter en prenant appui sur les partenaires du PCAET tels que sont la Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

Deux gros projets de centrales de production d'électricité photovoltaïques sont à l'étude sur le territoire :

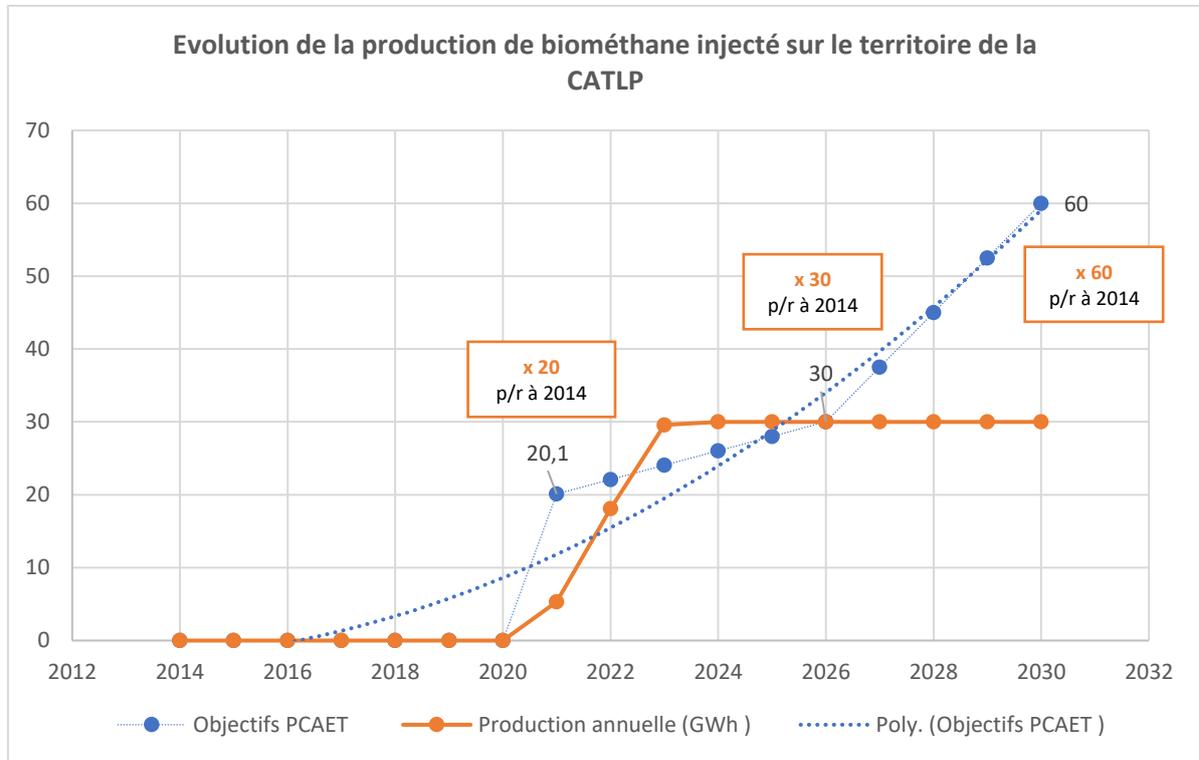
- Ossun avec un projet de 30MW
- Chis avec un projet de 20MW

### *Eolien*

La filière éolienne n'est pas présente sur le territoire (pas d'objectif de développement à court et moyenne terme).

Pour la production de **chaleur renouvelable**, les filières suivantes sont identifiées : bois-énergie, géothermie, Biométhane et solaire thermique.

*Biométhane (injection biogaz réseau)*



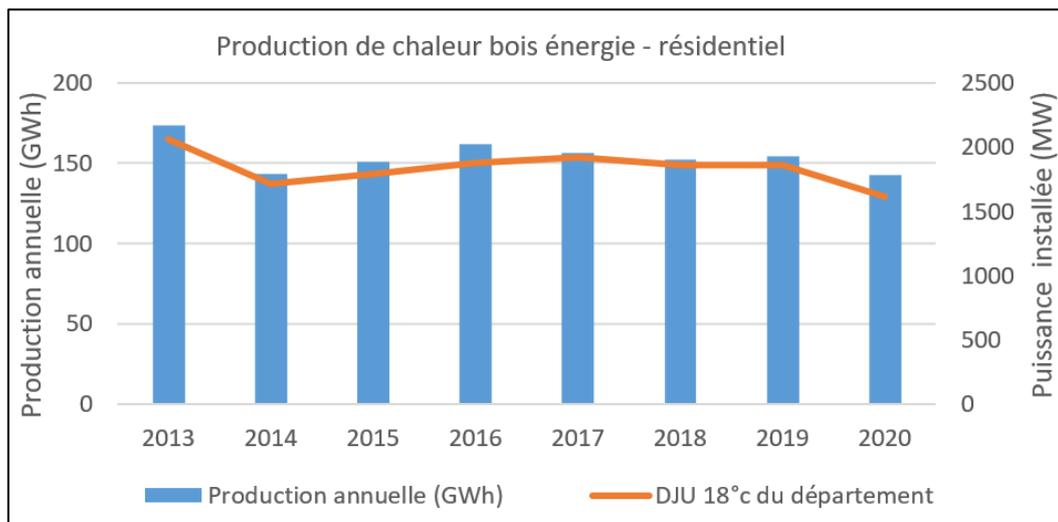
	Objectifs PCAET	Production annuelle (GWh)
<b>2014</b>	0	0
<b>2015</b>	0	0
<b>2016</b>	0	0
<b>2017</b>	0	0
<b>2018</b>	0	0
<b>2019</b>	0	0
<b>2020</b>	0	0
<b>2021</b>	20,1	5,3
<b>2022</b>	22,08	18,1
<b>2023</b>	24,06	29,6

Le territoire possède une unité de méthanisation en injection de biogaz sur le réseau. Cette unité permet à la CATLP et le fonctionnement en « guichet ouvert » une quantité de biométhane injectée sur le réseau conforme aux objectifs du PCAET. Le territoire est sur la trajectoire de ses objectifs.

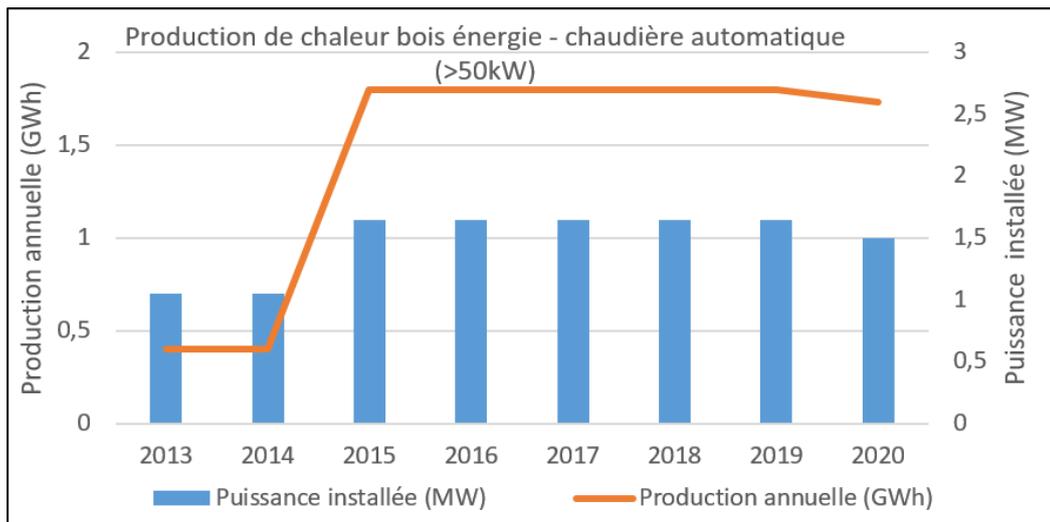
### Bois énergie

La filière bois-énergie s'analyse avec 3 indicateurs différents :

- la production de chaleur à partir du bois dans le résidentiel pour le chauffage,
- la production de chaleur à partir de bois dans les chaudières de type collectif,
- la chaleur issue des installations de cogénération bois.



La production de chaleur à partir de bois-énergie chez les particuliers est corrélée avec la rigueur climatique de l'hiver. La production annuelle de chaleur par bois énergie dans le secteur oscille des 150 GWh. Cet indicateur ne permet pas réellement de voir si le nombre de ménage utilisant le bois énergie comme chauffage principal à évoluer et si la consommation par ménage à baisser



La production de chaleur à partir de chaudières automatiques bois-énergie a légèrement augmenté en 2015 (la puissance installée passe de 0,7 à 1,1 MW), mais cela n'est pas réellement significatif à l'échelle du territoire.

### Géothermie

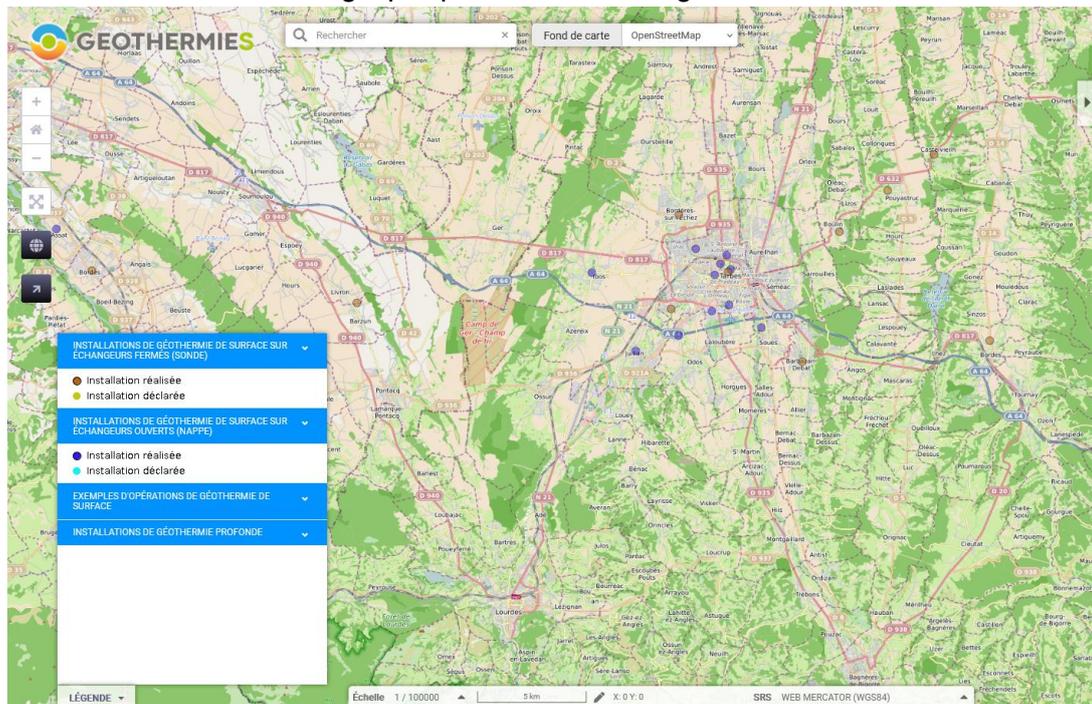
Pour rappel,

La géothermie sur sonde est une technologie innovante qui exploite la chaleur stockée dans le sous-sol pour chauffer ou refroidir des bâtiments et produire de l'eau chaude sanitaire. Ce système utilise des sondes géothermiques verticales, qui sont des tubes en polyéthylène insérés dans des forages d'environ 100 à 200 mètres de profondeur. À l'intérieur de ces tubes, circule un fluide, souvent un mélange d'eau et d'antigel, qui capte la chaleur du sol et la transfère à une pompe à chaleur géothermique située à la surface. Cette pompe élève la température de la chaleur récupérée pour chauffer les espaces intérieurs ou l'eau sanitaire. En été, le système peut être inversé pour refroidir les bâtiments en exploitant la fraîcheur du sol, un processus connu sous le nom de géocooling.

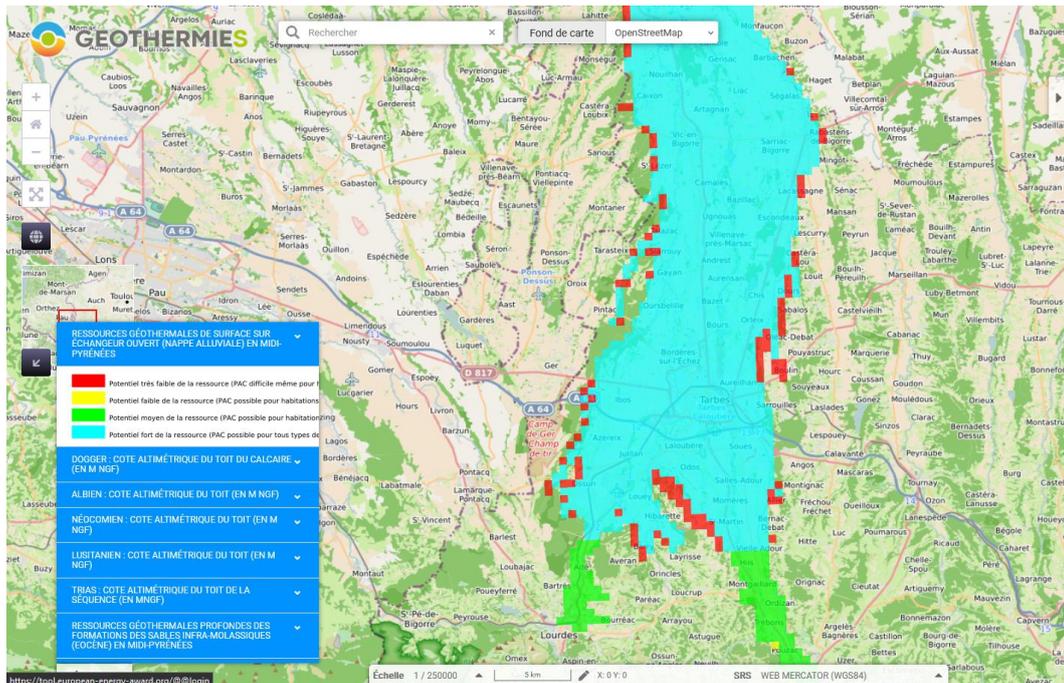
La géothermie sur la nappe alluviale est une forme d'énergie renouvelable qui exploite la chaleur stockée dans les eaux souterraines des nappes alluviales. Ces nappes, souvent situées à faible profondeur, permettent l'extraction de l'énergie thermique grâce à des pompes à chaleur géothermiques. Le processus implique généralement le pompage de l'eau à travers un forage de production, où l'énergie est extraite par un échangeur de chaleur, puis l'eau est réinjectée dans le sol via un second forage pour maintenir l'équilibre de la nappe. Cette technologie offre une source d'énergie stable et fiable pour le chauffage et le refroidissement des bâtiments, avec un impact environnemental réduit comparé aux combustibles fossiles. De plus, les systèmes de géothermie sur la nappe alluviale présentent des performances élevées, avec des coefficients de performance (COP) avantageux, signifiant que pour chaque unité d'électricité consommée par la pompe, plusieurs unités de chaleur peuvent être

produites et transférées vers les bâtiments. Cependant, la mise en place de tels systèmes nécessite une expertise technique pour évaluer la faisabilité et assurer un fonctionnement optimal, ainsi qu'un entretien régulier pour maintenir les performances du système. Le territoire de la CATLP est couvert d'une demi-douzaine de « gros bâtiments » tertiaires permettant la mise en place de retour d'expérience et d'une « culture » locale sur cette technologie, très propice sur le territoire de l'agglomération de Tarbes.

Ci-dessous, un extrait cartographique des sites en géothermies sur la CATLP :



La filière **géothermie** n'est pas à ce jour une filière très développée et le suivi des installations et productions démarre doucement. Aucun indicateur pour cette filière n'est accessible à ce jour. Un observatoire régional de la géothermie est en cours de construction et devrait permettre dans les prochaines années de mieux suivre son développement. Toutefois, le territoire possède un gisement énergétique valorisable extrêmement élevé comme le montre la cartographie ci-dessous et les différents forages réalisés dans le cadre d'étude de faisabilité par le Conseil Départemental, le Syndicat Départemental d'Énergie ou bien encore la CATLP.



La géothermie et tout particulièrement, celle valorisant la nappe alluviale de l'Adour Echez, sera un vecteur de croissance de la chaleur renouvelable important sur notre territoire. Cette énergie est étudiée dans le cadre de réseau de chaleur ou bien en tant que chaufferie unitaire.

### Le solaire thermique

Particulièrement dynamique jusqu'au début de la décennie, le développement de la filière solaire thermique s'est considérablement ralenti ces dernières années à l'échelle métropolitaine. Il n'existe pas d'indicateurs consolidés à l'échelle du territoire pour suivre l'évolution de la filière ; mais il semble que les objectifs de PCAET soient trop ambitieux par rapport à la réalité du développement de la filière.

Les pompes à chaleur de type air/air semblent quant à elles bénéficier d'une croissance importante ces dernières années (+12% entre 2019 et 2020, à l'échelle nationale).

Du point de vue des énergies renouvelables, l'analyse réalisée sur 2014-2020 de l'évolution des productions d'énergies renouvelables révèle un retard pris par le territoire sur les objectifs fixés dans le PCAET pour 2026 et 2030, en particulier sur les productions photovoltaïques, retard qui devrait se combler dans les prochaines années. Le travail effectué dans le cadre du schéma directeur des énergies permet de connaître avec précision les projets en cours de développement et qui vont permettre de rattraper le retard pris à ce jour. La production a tout de même augmenté de 27 % entre 2014 et 2021. Les derniers chiffres (non-définitifs) pour 2022 et 2023 montrent une évolution très significative à la hausse des productions qui devraient croître de 63% entre 2014 et 2026.

De son côté, la géothermie prend son essor sur le territoire de la CATLP avec de nombreux projets de chaufferie en réseau de chaleur ou unitaire, public ou privé,

grâce à une prise de conscience par les maitres d'ouvrages du potentiel majeur de notre territoire en la matière. Cette énergie renouvelable est étudiée de façon systématique par la CATLP et les autres acteurs publics sur leurs patrimoines.

Le dernier pilier de la stratégie du territoire repose sur le développement du solaire thermique, à ce jour et, à l'image de la dynamique nationale, la filière est atone sans que des projets émergent. Une révision de la stratégie sur cet aspect est nécessaire.

#### **d. Les réseaux électriques**

En ce qui concerne le raccordement des énergies renouvelables au réseau, le territoire ne connaît pas de contrainte de capacité d'injection en raison des travaux menés avec le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelable (S3REnR). Le S3REnR est un dispositif stratégique en France qui vise à faciliter l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique. Il offre une vision à long terme pour optimiser les investissements nécessaires et mutualiser les coûts de raccordement, assurant ainsi une transition énergétique efficace et durable. Les S3REnR sont essentiels pour atteindre l'objectif de 40% d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030, conformément à la loi pour la transition énergétique et la croissance verte. Les 3 enjeux pour les S3REnR :

- Visibilité : les schémas régionaux offrent une visibilité pérenne sur les capacités d'accueil des EnR.
- Optimisation : la vision à long terme du développement des EnR permet d'optimiser les nécessaires adaptations de réseau pour les accueillir.
- Mutualisation : en se substituant aux règles classiques de raccordement, la répartition des coûts permet de ne pas faire porter aux premiers projets EnR l'ensemble des coûts d'adaptation du réseau.

Pour rappel, sur le territoire de la CATLP, il y a 4 postes « sources » avec une capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR;

- Bastillac avec 56 MW
- Biacave avec 21 MW
- Sarsan avec 12 MW
- Tarbes (donnée non disponible à ce jour)
- Aureilhan avec 5 MW

#### **e. Evolution des émissions de polluants atmosphériques**

L'analyse des données pour l'année 2021, consécutive au COVID permet de reprendre une structuration « normales » des émissions. Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur routier reste le premier secteur à enjeux devant le secteur résidentiel. La part des émissions polluantes associées au trafic routier sont globalement en hausse en 2021 du fait de la reprise partielle des activités rapport à 2020.

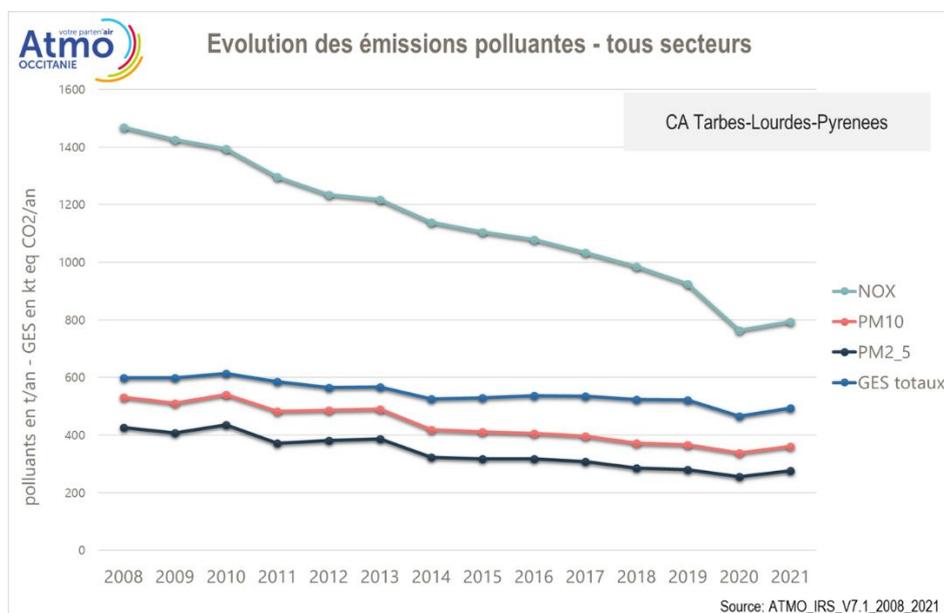
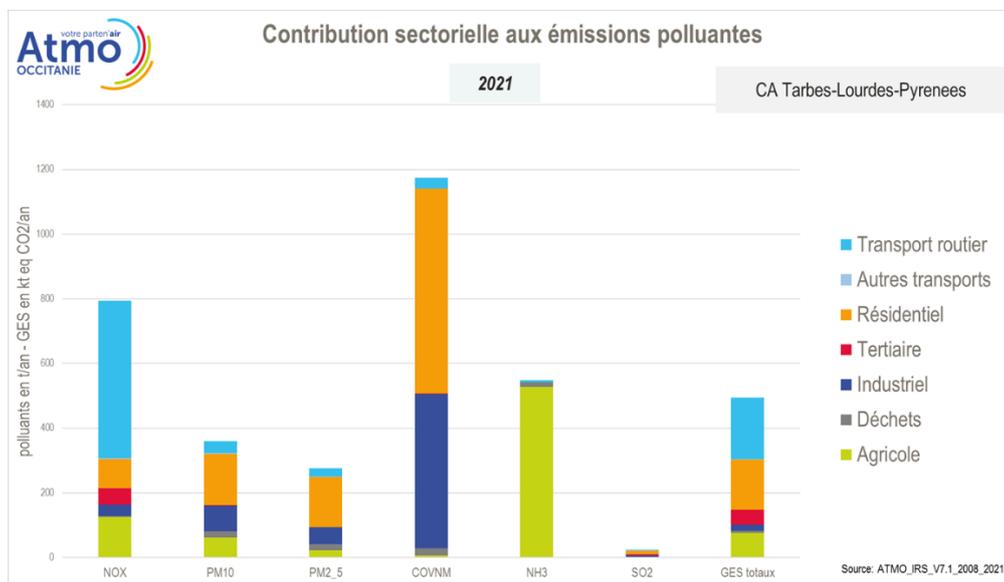
Trafic routier :

- 2019 : 66% des oxydes d'azote
- 2020 : 60% des oxydes d'azote

Résidentiel :

- 2019 : 45% PM10 – 58% PM2,5 - 29% GE totaux
- 2020 : 43% PM10 – 55% PM2,5 - 31% GE totaux

Les émissions sont en hausses par rapport à 2020 mais ne sont pas retournées au niveau post-pandémie. Ces variations sont hétérogènes selon les secteurs et ont influé de fait sur la contribution de chaque secteur aux émissions totales du territoire.



Les émissions polluantes du territoire sont globalement en baisse depuis 2008.

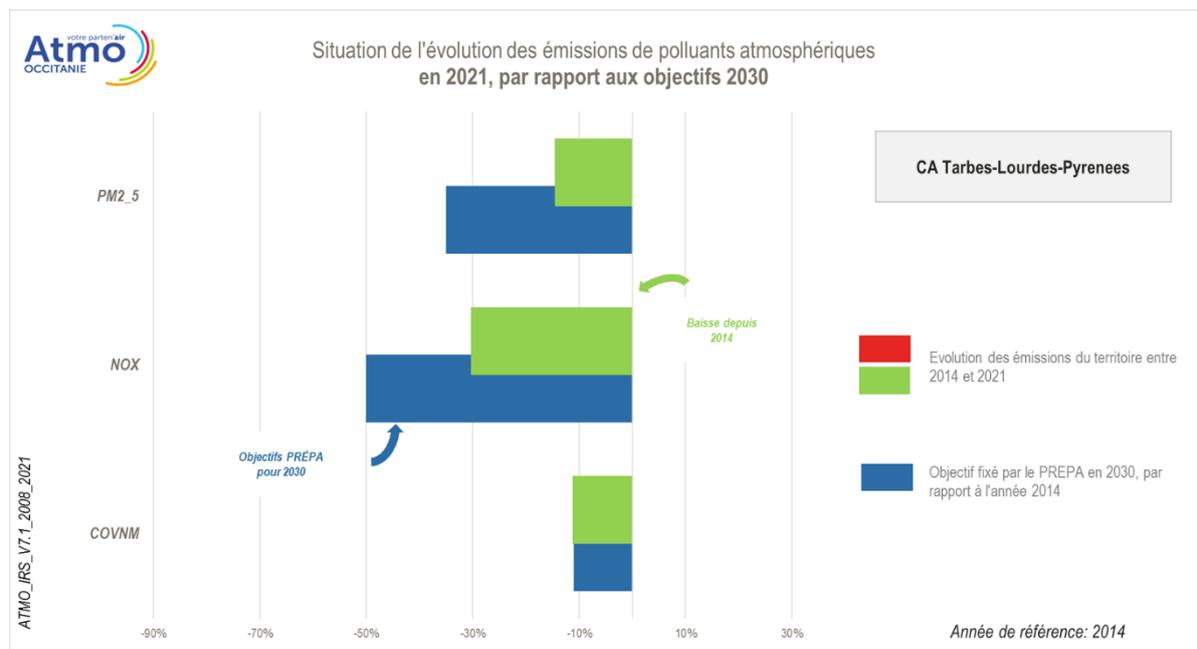
Les émissions polluantes étaient estimées en baisse entre 2008 et 2019 (NOx : -35%, PM10 : -32%, PM2,5 : -35%, GES : -13%). Malgré la hausse la baisse observée en 2021 reste accentuée par l'arrêt des activités en 2020 et la reprise partielle en 2021 atteignant :

Entre 2008 et 2021 :

- -46% de NOx, -33% de PM10 et -36% PM2,5
- la hausse entre 2020/2021 est de : +3%% de NOx, +6% de PM10 et +7% PM2,5

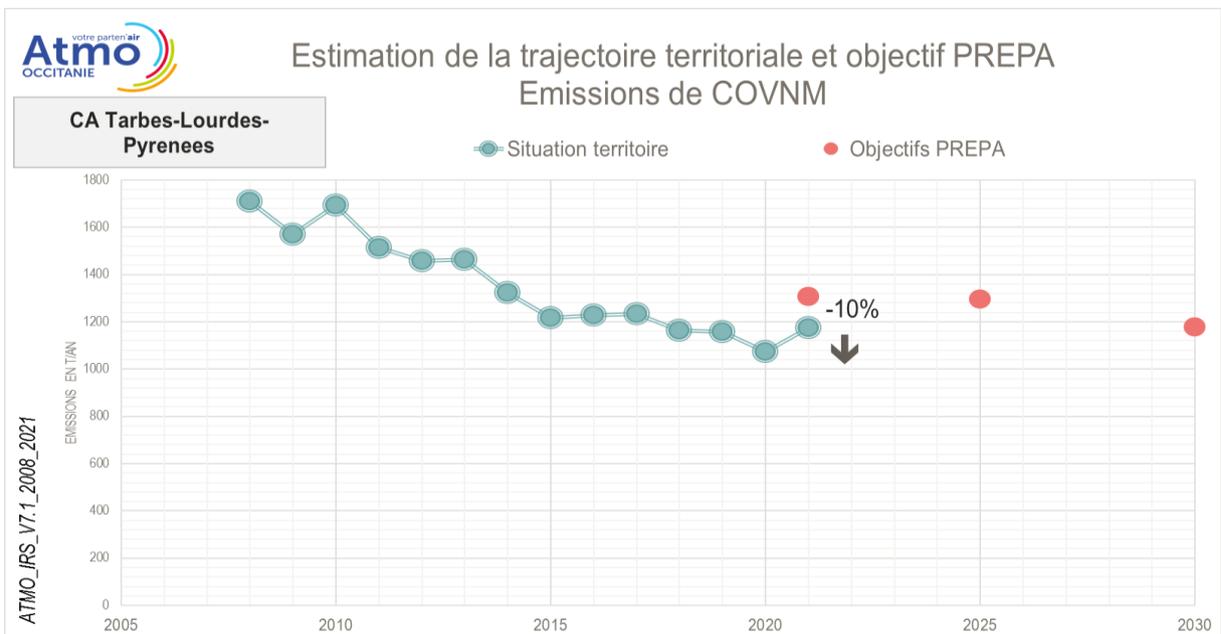
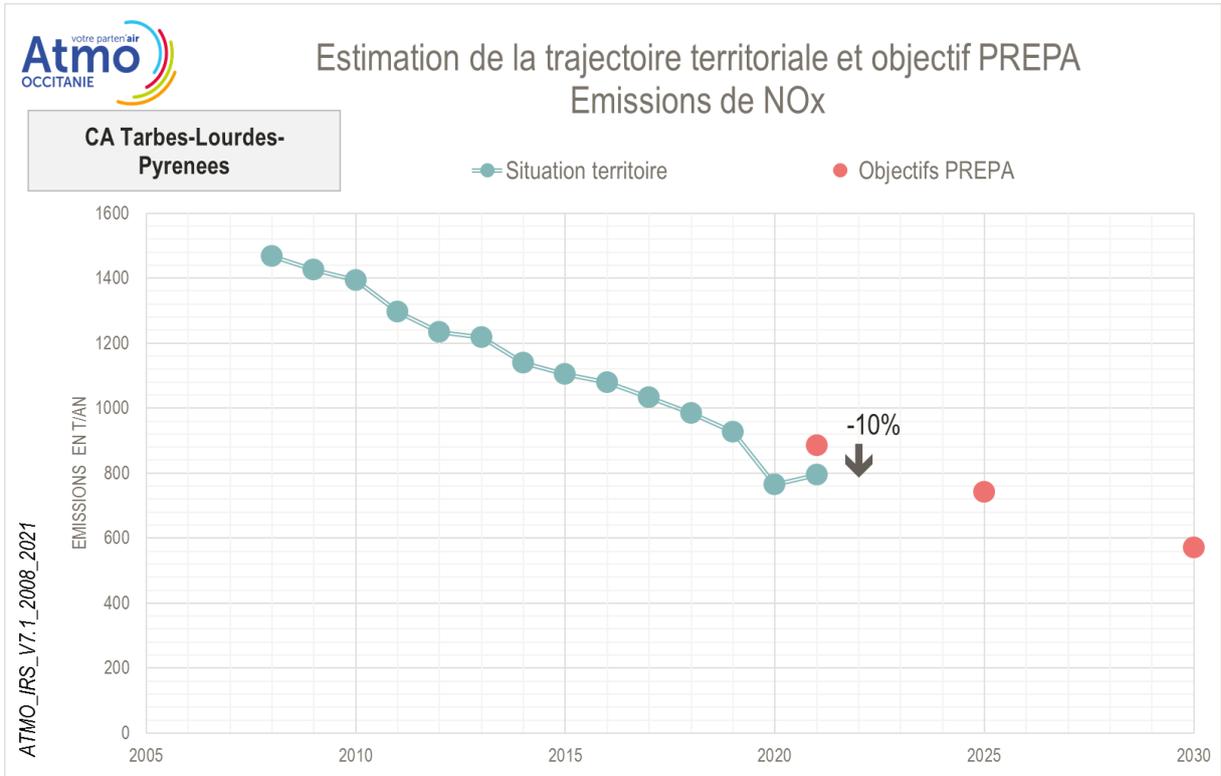
		TO = 2015	T3=2021	Rappel Objectif 2021	Rappel Objectif 2026	Rappel Objectif 2030	Rappel Objectif 2050
SO2	t/an	60,6	22,11	46,2	34	24,2	7,3
Nox	t/an	957,4	794,03	758,3	592,3	459,6	195,9
PM10	t/an	361,5	359,9	299,3	247,5	206	94,3
PM2,5	t/an	272,1	275,5	222,6	181,5	148,7	68,7
COVNM	t/an	587,5	1173,83	489,5	407,9	342,4	174,5
NH3	t/an	628,9	548,5	521,8	432,5	361	157,8

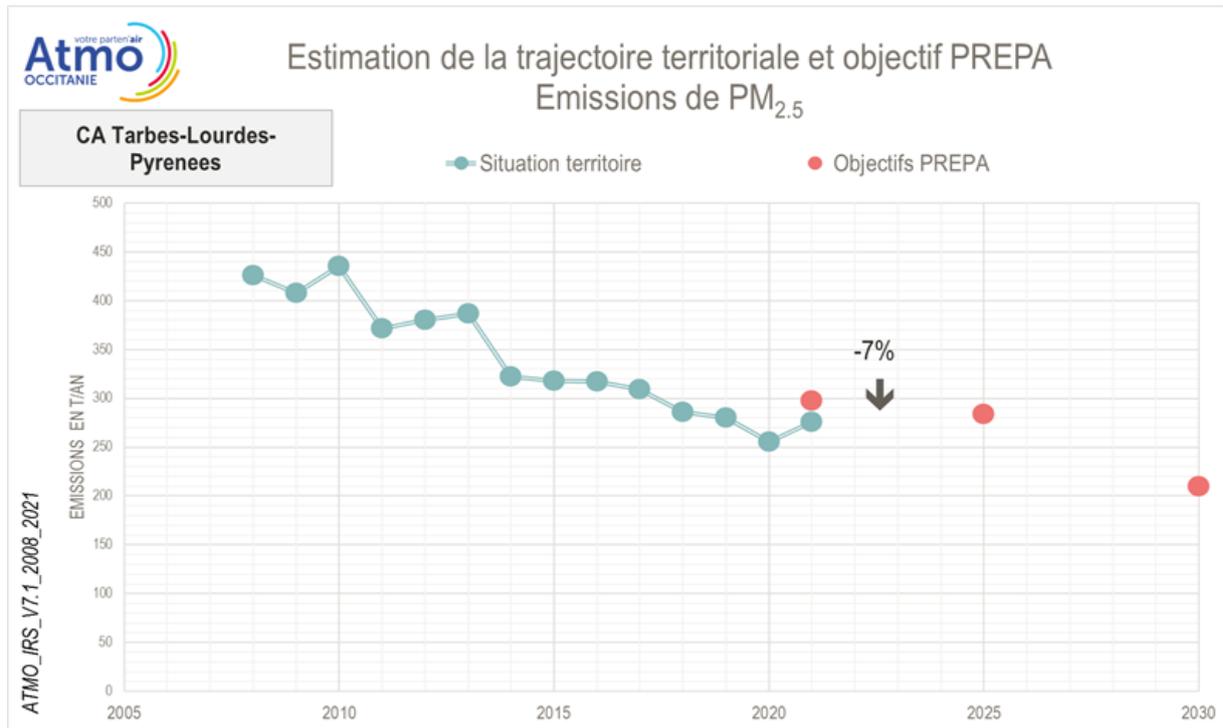
Evolution des émissions de polluants atmosphériques en 2021 au regard des objectifs 2030.



Malgré la hausse des émissions de NOx par rapport à 2021 (+4%), influencée par l'augmentation du trafic routier (+14%), les niveaux sont toujours inférieurs à ceux de 2019 ce qui permet d'être en dessous (-10%) de la trajectoire de baisse des émissions attendue dans le cadre du PREPA. Sans cette baisse exceptionnelle, et compte tenu de la baisse régulière des émissions de NOx sur le territoire depuis 2008, l'objectif aurait probablement été atteint, dans une moindre mesure.

La baisse des émissions de particules PM<sub>2,5</sub> observées depuis quelques années permettait d'être sur la trajectoire attendue pour ce polluant dans le cadre du PREPA. Néanmoins, la hausse des émissions de PM<sub>2,5</sub> en 2021, même si elle reste en dessous du niveau attendu, reste proche de cette ambition.





La projection des émissions met en évidence une compatibilité avec le PREPA 2030 pour tous les polluants sauf pour les émissions de PM<sub>2.5</sub>.

La qualité de l'air connaît depuis une quinzaine d'années une baisse régulière des émissions de polluants atmosphériques. La baisse est importante avec une diminution de 25% entre 2014 et 2021. Cette baisse est essentiellement due à la réduction des émissions de Nox par le secteur des transports grâce à l'amélioration des combustions moteur et des systèmes de chauffage du secteur résidentiel. L'électrification du parc routier des particuliers et le développement des pompes à chaleur dans le secteur résidentiel – Tertiaire vont conforter et accélérer cette tendance dans les années à venir.

## **f. Vulnérabilité du Territoire au changement climatique**

Il est intéressant de porter à connaissance que les services de Météo France ont mis à jour les moyennes climatiques trentenaires pour la station météorologique de Tarbes Ossun Lourdes. On constate une hausse de 1.24°C sur la période 1993-2022 par rapport à 1963 – 1992.

Cela confirme bien que le Sud-Ouest de la France se réchauffe plus vite que le reste territoire hormis l'arc alpin.

## **g. Séquestration carbone**

La préservation des espaces naturels par le biais de zonages est une pratique essentielle pour maintenir la biodiversité, protéger les écosystèmes fragiles et ainsi préserver les services écosystémiques avec la séquestration du carbone.

Le principal changement réglementaire depuis 2020 est la promulgation de la loi Climat et Résilience. La réglementation sur la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en France est devenue un sujet de préoccupation majeure dans le contexte de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. La loi Climat et résilience, adoptée en août 2021, a introduit l'objectif ambitieux du "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols d'ici 2050, avec une étape intermédiaire visant à réduire de moitié la consommation d'ENAF dans les dix années suivantes. Cette mesure vise à limiter l'expansion urbaine et à protéger les terres agricoles et les espaces naturels, essentiels pour la régulation du climat et la production alimentaire. Pour atteindre ces objectifs, les documents d'urbanisme tels que les SCOT et les PLU doivent inclure une analyse détaillée de la consommation d'ENAF et justifier les objectifs de limitation de cette consommation. Malgré ces avancées, il existe des défis, notamment en ce qui concerne la fraîcheur des données et leur correspondance avec la réalité du terrain, ainsi que la nécessité d'une mise à jour régulière pour refléter les changements dynamiques dans l'utilisation des sols. La réglementation sur la consommation d'ENAF est donc un élément clé de la politique environnementale française, visant à concilier développement urbain et préservation des espaces vitaux pour l'environnement et la société.

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la CATLP, nous avons connaissance de la consommation d'ENAF entre 2019 et 2022 sur les 83 communes que couvre notre SCoT (hors enclaves) avec en moyenne 43 ha/an.

A ce stade, nous n'avons pas d'informations pour 2023 et 2024 car l'outil de mesure utilisé pour le calcul (OCSGE) n'offre que les millésimes 2009, 2013, 2019 et 2022. Il est prévu qu'à l'avenir le rendu de ces millésimes soit plus régulier pour permettre un meilleur suivi mais pour l'instant. Nous avons une autre source de calcul de la consommation d'ENAF « interne » via le recensement et le traitement des données du service Administration de Droit du Sol que nous sommes en train de consolider, mais en communiquant une tendance pour 2023, il y aurait deux problèmes de

cohérence avec les données précédentes : la différence de méthodologie pour le calcul de la consommation d'ENAF et l'absence de consolidation des données du service Administration de Droit du Sol car un travail de terrain est nécessaire. Il est proposé donc de s'en tenir au 43 ha /an entre 2019 et 2022.

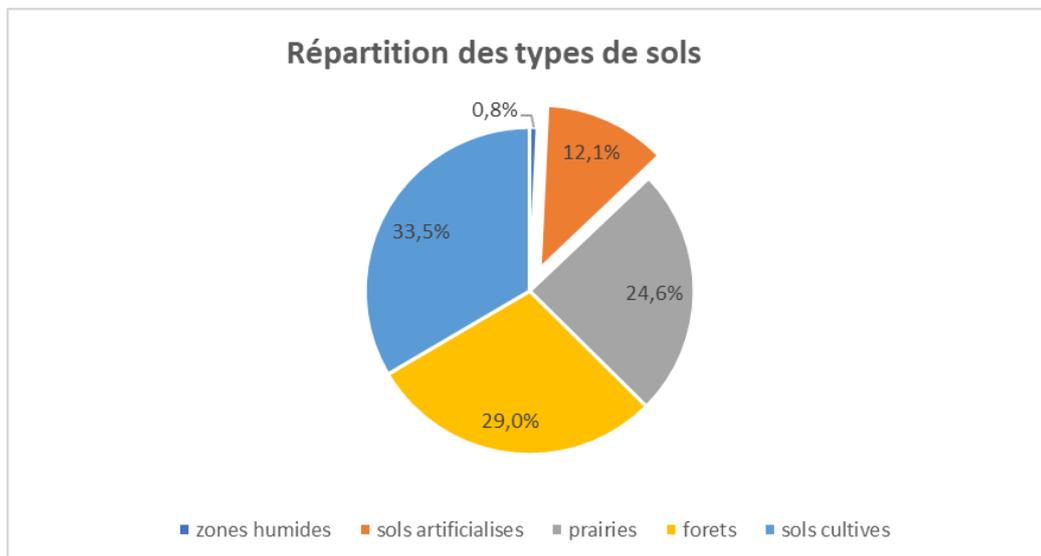
Concernant la répartition par usages, les informations en notre possession concernent la période 2010 – 2022 :

- 291 ha de conso d'ENAF pour la vocation résidentielle ou mixte,
- 99 ha de conso d'ENAF pour la vocation économique, d'équipement et logistique,
- 156 de conso d'ENAF pour les infrastructures de transports,
- 34 ha de conso d'ENAF pour les autres vocations (chantiers, friches, prairies urbaines...).

Pour un total de 580 ha.

Les données DREAL sur la répartition des types de sols sur la CATLP datent de 2018. Elles sont données ci-dessous pour rappel.

ANNEE	TYPE_SOL	VALEUR_HA	POURCENTAGE
2018	Zones humides	463	0,8%
2018	Sols artificialisés	7 479	12,1%
2018	Prairies	15 173	24,6%
2018	Forêts	17 915	29,0%
2018	Sols cultivés	20 659	33,5%
		61 689 ha	



## **VI. Etat d'avancement du programme d'actions**

Le bilan individuel des actions sur ces trois premières années d'actions peut être qualifié de satisfaisant, car pour actions inscrites au plan d'actions du PCAET de la CATLP, on peut relever que :

- 6 sont considérées comme réalisées,
- 26 sont considérées comme partiellement réalisées ou en cours de réalisations (temps long),
- 7 n'ont pas encore débuté ou sont en attente de démarrage,
- 6 sont proposées en ajournement car relevant d'autres dispositifs ou plus concernées ou sont requalifiées pour correspondre aux attentes post crises.

74 % du plan d'actions est en cours de réalisation ou terminé.

**Indicateur d'avancement des actions** Dernière mise à jour : 04/07/2024

**Analyse générale**

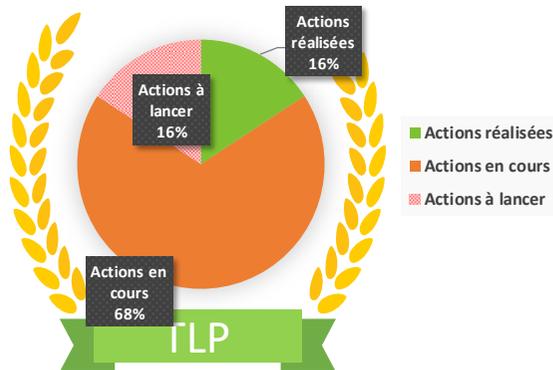
Etats des actions	En nombre/XX	Pourcentage
<b>Actions réalisées</b>	<b>6</b>	★ <b>14%</b>
<b>Actions en cours</b>	<b>26</b>	★ <b>60%</b>
réalisées à 25 %	8	★ 19%
réalisées à 50 %	14	★ 33%
réalisées 75 %	4	★ 9%
<b>Actions à lancer</b>	<b>6</b>	★ <b>14%</b>
<b>Actions arrêtées / suspendues</b>	<b>6</b>	★ <b>14%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	

Les 43 actions sont regroupées en 6 orientations stratégiques

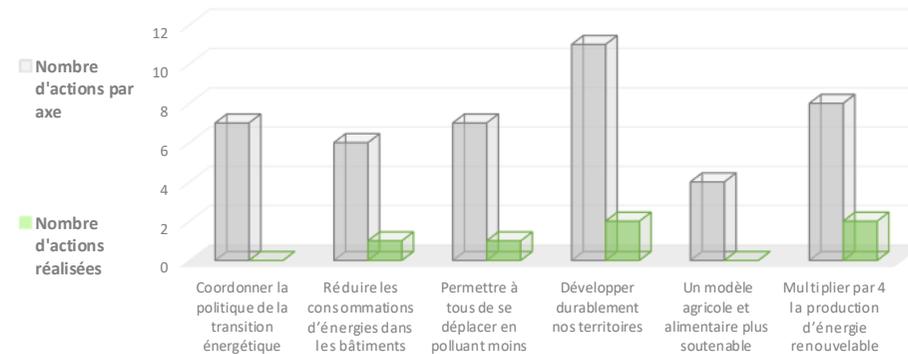
**Résultats par axe stratégique du PCAET**

Orientations	Titre	% Actions réalisées	Nombre d'actions par axe
O1	Coordonner la politique de la transition énergétique	○ 0%	7
O2	Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments	● 17%	6
O3	Permettre à tous de se déplacer en polluant moins	◐ 14%	7
O4	Développer durablement nos territoires	◑ 18%	11
O5	Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	○ 0%	4
O6	Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	● 25%	8

43



**Graphique des actions réalisées par orientation**



## VII. Etat d'avancement action par action

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE STRATEGIQUE	N° Action	Titre action	Etat de l'action	Avancement de l'action
COORDONNER LA POLITIQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	ANIMER ET PILOTER LE PCAET	111	Animer, piloter et évaluer le PCAET	En cours	0,5
	EXEMPLARITE DE LA CA TLP ET DE SES COMMUNES	121	Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics ; gestion des fluides et rénovation du bâti	En cours	0,5
	EXEMPLARITE DE LA CA TLP ET DE SES COMMUNES	122	Intégrer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics	En cours	0,5
	EXEMPLARITE DE LA CA TLP ET DE SES COMMUNES	123	Lutter contre la pollution lumineuse et rénover l'éclairage public	En cours	0,5
	EXEMPLARITE DE LA CA TLP ET DE SES COMMUNES	124	Réunir les services communautaires dans un bâtiment unique et performant énergétiquement	En cours	0,25
	COOPERER ET PARTAGER AVEC LE TERRITOIRE	131	Structurer et fédérer les acteurs de la transition énergétique opérant sur la CA TLP par la création d'un guichet unique	Arrêtée/suspendue	0
	COOPERER ET PARTAGER AVEC LE TERRITOIRE	132	Partager les données et les actions en faveur du PCAET	A lancer	0

<b>REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES DANS LES BATIMENTS</b>	<b>PILOTAGE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT</b>	211	Programme locale de l'Habitat	En cours	0,75
	<b>CONTRIBUER A LA RENOVATION DES LOGEMENTS</b>	221	Requalification du parc de logements privés : accompagnement des ménages précaires (ménages sous condition de ressources anah)	En cours	0,75
	<b>CONTRIBUER A LA RENOVATION DES LOGEMENTS</b>	222	Mettre en place une plateforme de rénovation de l'habitat (ménages hors plafond anah)	Réalisée	1
	<b>PROMOUVOIR LA SOBRIETE DANS LES USAGES DE L'ÉNERGIE</b>	231	Sensibiliser aux économies d'énergies dans l'habitat	Arrêtée/suspendue	0,25
	<b>PROMOUVOIR LA SOBRIETE DANS LES USAGES DE L'ÉNERGIE</b>	232	Sensibiliser le jeune public sur les économies d'énergie dans les bâtiments et le développement durable	En cours	1
	<b>PROMOUVOIR LA SOBRIETE DANS LES USAGES DE L'ÉNERGIE</b>	233	Inciter à la réduction des consommations d'énergies sur le secteur "cafés hôtels restaurants"	Arrêtée/suspendue	0

<b>PERMETTRE A TOUS DE SE DEPLACER EN POLLUANT MOINS</b>	<b>PILOTAGE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE DE LA MOBILITE</b>	311	Planification des mobilités sur le territoire	A lancer	0
	<b>PILOTAGE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE DE LA MOBILITE</b>	312	Mettre en œuvre un plan de mobilité rural	A lancer	0
	<b>PILOTAGE ET COORDINATION DE LA POLITIQUE DE LA MOBILITE</b>	313	Accompagner les plans de mobilités des entreprises et des administrations	Arrêtée/suspendue	0
	<b>MIEUX UTILISER SA VOITURE</b>	321	Optimiser l'usage des véhicules des particuliers	En cours	0,5

	<b>CONTRIBUER A DECARBONER LA MOBILITE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>	331	Elaborer, animer et promouvoir un schéma directeur des modes doux	Réalisée	1
	<b>CONTRIBUER A DECARBONER LA MOBILITE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>	332	Des ateliers pour gagner en "vélonomie"	Arrêtée/suspendue	0
	<b>CONTRIBUER A DECARBONER LA MOBILITE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR</b>	333	Développer l'utilisation des carburations alternatives	En cours	0,25

<b>DEVELOPPER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES</b>	<b>INTEGRER LES ENJEUX AIR ENERGIE CLIMAT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION</b>	411	Intégrer les enjeux "eau-air-énergie-climat" dans le PLUIHD	En cours	0,5
	<b>MODELER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE</b>	421	Développer le télétravail	En cours	0,5
	<b>MODELER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE</b>	422	Créer un réseau de maison du service public	Réalisée	1
	<b>MODELER UN TERRITOIRE ACCESSIBLE</b>	423	Faciliter la création de commerces non sédentaires	En cours	0.25
	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	431	Sensibiliser le territoire au changement climatique et développer la culture du risque	En cours	0,5
	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	432	Protéger la ressource en eau	En cours	0,75
	<b>ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	433	L'observatoire de surveillance des espèces nuisibles envahissantes	En cours	0.25

	<b>DEVELOPPER LE STOCKAGE CARBONE</b>	441	Favoriser la biodiversité faunistique et floristique	En cours	0,5
	<b>DEVELOPPER LE STOCKAGE CARBONE</b>	442	Accompagner les propriétaires forestiers pour mobiliser la ressource en bois	A lancer	0
	<b>REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE</b>	451	Apporter des solutions pour réduire nos déchets	Réalisée	1
	<b>ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MOINS CARBONE</b>	461	Accompagner un développement économique moins carboné	Arrêtée/suspendue	0,25

<b>UN MODELE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE PLUS SOUTENABLE</b>	<b>ADAPTER NOTRE MODELE ALIMENTAIRE POUR QU'IL SOIT PLUS RESPECTUEUX DE NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SANTE</b>	511	Pilotage et gouvernance d'un modèle agricole et alimentaire durable : le plan alimentaire territoriale	En cours	0,5
	<b>PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE</b>	521	Promouvoir une consommation et une production responsable	En cours	0,5
	<b>AUGMENTER LE STOCK DE CARBONE DANS LE MONDE AGRICOLE</b>	531	Promotion de la démarché 4 pour 1000	A lancer	0
	<b>AUGMENTER LE STOCK DE CARBONE DANS LE MONDE AGRICOLE</b>	532	Développer la méthanisation à la ferme	A lancer	0.25

<b>MULTIPLIER PAR 4 LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE</b>	<b>PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	611	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables	Réalisée	1
	<b>PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	612	Animation multifilière des énergies renouvelables	En cours	0.25
	<b>PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>	613	Favoriser le financement citoyen et collaboratif	En cours	0.25
	<b>MULTIPLIER PAR 10 LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PV D'ICI 2030</b>	621	Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030	En cours	0,5
	<b>BOIS ENERGIE</b>	631	Etude prospective bois énergie	Réalisée	1
	<b>BOIS ENERGIE</b>	632	Développer le chauffage au bois en préservant la qualité d'air	En cours	0,75
	<b>PRODUIRE 84 GWH DE CHALEUR RENOUVELABLE</b>	641	Produire de la chaleur renouvelable pour chauffer les bâtiments grâce aux pompes à chaleur	En cours	0,5
	<b>DEVELOPPER LE SOLAIRE THERMIQUE</b>	651	Produire de l'eau chaude sanitaire solaire	A lancer	0

## **1. Coordonner la politique de la transition énergétique**

- a. Axe 1 Animer et piloter le PCAET  
Fiche 111 Animer et piloter le PCAET

Cette fiche intègre les actions d'animation et de pilotage mis en œuvre par la CATLP pour installer une dynamique collective. Tous les dispositifs n'ont pas pu être mis en place dans le cadre du contexte de crise sanitaire, mais tous les outils sont en place pour la suite de la démarche. Cette évaluation mi-parcours a permis de toucher du doigt la nécessité de mettre à jour, annuellement, l'outil de suivi afin de ne pas crouler sur la quantité de données à mobiliser au terme de la mission. La mise à jour annuelle des indicateurs permet également de garder à vue les objectifs de la démarche et de faciliter l'animation du PCAET.

La création des réseaux d'échanges au travers des deux Club Energie et Club Transitions par la CATLP installe une dynamique régulière et appréciée par les communes membres ainsi que les services de la CATLP. 14 rendez-vous ont été organisés depuis fin 2020.

Le Club Transitions où sont invités les Présidents et les services concernés des EPCI voisines permettra à terme la création du lien Inter-Collectivité même si suite aux deux premiers rendez-vous, aucune EPCI n'a répondu présent à la réunion. Les élus voisins invités se sont excusés en raison de contraintes d'agenda mais ils ont salué la démarche.

La démarche de mutualisation des besoins dans le cadre de la commande public a permis la mise en place du groupement d'achat d'énergie porté par le Syndicat Départemental d'Energie sur le gaz à l'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La dynamique de cet axe est satisfaisante.

La fiche action modifiée intègre l'action de mise en place d'une politique d'achat responsable de la CATLP dans le cadre de la part régionale du COT ADEME.

- b. Axe 2 Exemplarité de la CA TLP et de ses communes  
Fiche 121 Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics :  
gestion des fluides et rénovation du bâti

La mise en œuvre d'une gestion durables des bâtiments et de ses fluides énergétiques passe une mission d'animation au quotidien. A cette fin, la CATLP a été retenu à un appel à projet de l'ADEME pour la mise en place d'une mission d'animation nommée « Conseiller en Energie Partagé » pour une durée de 36 mois à compter du 01/09/2022. Il supervise les aspects liés à l'énergie pour le patrimoine de la CATLP, mais il vient surtout en appui, par sa proactivité, à la mise en place d'opérations dans les communes du territoire. Le Conseiller en Energie Partagé a permis la mise en place de gestion technique centralisée sur les bâtiments Téléport 1.2.3 et 4. Il accompagne également la préparation budgétaire des pour les travaux en lien avec la performance énergétique.

La création d'un guide de la rénovation énergétique bioclimatique avec le CAUE a été remplacée pour par un guide nommé « Mon guide pour une rénovation énergétique

performante » par le Guichet Rénov Occitanie des Hautes Pyrénées. Ceci dans le but de répondre aux attentes de la population.

Certaines communes de la CATLP, telle que Lourdes, ont décidé de mettre en place un schéma patrimonial et énergétique sans que la CATLP ait une vision précise des conclusions et des mises en œuvre.

Dans le cadre des mesures de sobriété énergétique suite à la crise Russo-Ukrainienne, les communes membres ont mis en place des mesures de sensibilisation et réalisées des investissements afin de maîtriser les dépenses énergétiques des équipements concernés.

Un plan pluri annuel est en cours d'élaboration par le service technique pour répondre aux attentes du décret Eco Energie Tertiaire et réduire la vulnérabilité financière de la CATLP au renchérissement des énergies fossiles.

#### Fiche 122 Intégrer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Les actions de sensibilisation à l'intégration des énergies renouvelables et de mise en œuvre d'études d'opportunité sont toutes en cours de réalisations ou terminées. Lors de l'évaluation de fin de ce PCAET, des installations de productions d'énergies renouvelables seront en cours de travaux ou opérationnelles. La crise Russo-Ukrainienne a accéléré la mise en œuvre des études et l'acceptation de ces installations par les maîtres d'ouvrages publics sur tout le territoire de la CATLP.

A ce jour, il n'a pas été jugé opportun de procéder à la mise en place d'étude et d'installation pour le micro turbinage sur l'eau potable. En 2020, le Syndicat Départemental d'Energies des Hautes Pyrénées avait procédé à une étude sans que cela donne des concrétisations opérationnelles à ce jour.

#### Fiche 123 Lutter contre la pollution lumineuse et rénover l'éclairage public

La création de la Réserve du Ciel Etoilé du Pic du Midi permet au Syndicat Départemental d'Energies des Hautes Pyrénées de mettre en place des solutions techniquement innovantes et performantes pour lutter contre la pollution lumineuse. La crise Russo-Ukrainienne a accéléré cette transition en systématisant les coupures de l'éclairage sur tout ou partie des territoires communaux. Il en est de même sur les zones d'activités économiques de la CATLP avec la rénovation totale de tout l'éclairage public des zones d'activités économiques.

La mise en œuvre de deux trames sombres sur le territoire n'a pas été effectuée. Toutefois, cette évaluation à mi-parcours et la réalisation SCOT ont fait resurgir cette thématique. Il serait intéressant de réinterroger les parties prenantes pour une mise en œuvre d'une ou deux trames sombres d'ici à 2026. La vallée de l'Echez de par sa configuration topographique se prêterait bien à l'expérience.

A ce jour, aucune commune ne s'est positionnée sur le concours « villes et villages étoilés ».

## Fiche 124 Réunir les services communautaires dans un bâtiment unique et performant énergétiquement.

Les services de la CATLP ne seront pas réunis à proprement dit un seul et unique bâtiment. Des services, de par leurs missions, ont besoins de locaux dédiés (atelier, garage, proximité d'usagers pour certaines services...). Toutefois, les services actuellement à Saint Exupéry vont rejoindre la zone des Téléports à Juillan. Courant 2025, les services de Saint Exupéry et du Téléport 1 devraient se répartir au sein du Téléport 1 et du Téléport 3.

La dynamique de cet axe est satisfaisante et les actions non entamées sont du ressort de la CATLP facilitant leur éventuelle mise en œuvre.

### c. Axe 3 Coopérer et partager avec le territoire

Fiche 131 Structurer et fédérer les acteurs de la transition énergétique opérant sur la CATLP par la création d'un guichet unique.

Actuellement, les missions, les démarches existent sur le territoire de la CATLP. Mais, il n'y a pas de consolidation des démarches à une échelle territorial quel qu'elle soit.

### Fiche 132 Partager les données et les actions du PCAET

Le PCAET regroupe de nombreux éléments de diagnostic et de stratégie qui ont rendu public, accompagnés de synthèse grand public. Lors de l'évaluation mi-parcours les éléments seront évalués et mis à disposition du grand public. A ce jour, il n'a pas été élaboré de livret pour les scolaires. Le site TerriSTORY® de l'AREC Occitanie, <https://arec-occitanie.terristory.fr/> permet au grand public de visualiser les dernières données du PCAET. L'outil TerriSTORY® de l'AREC Occitanie est une plateforme web conçue pour aider à la prise de décision dans la transition écologique et énergétique des territoires. Elle offre une interface de visualisation dynamique et interactive, permettant aux utilisateurs d'accéder à des données et des indicateurs multithématiques, tels que l'énergie, le climat et l'économie. TerriSTORY® facilite la compréhension des enjeux environnementaux et socio-économiques et soutient la modélisation prospective pour définir des stratégies de transition adaptées aux besoins locaux. L'outil est connu des parties prenantes mais il n'est pas des plus ludiques pour le grand public.

La dynamique de cet axe est bonne.

## **2. Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments**

### a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de l'habitat Fiche 211 Programme local de l'habitat

Cette action est impactée par le changement de stratégie des documents de planification d'urbanisme. Il a été choisi d'articuler le territoire autour d'un SCOT et de trois PLUI. C'est ainsi que la planification liée à l'habitat doit mettre en place un Programme Local de l'Habitat. Le Diagnostic et le programme d'action ont été adoptés entre 2022 et 2024.

Cet axe a pris du retard en raison du changement de stratégie.

b. Axe 2 Contribuer à la rénovation des logements

Fiche 221 Requalification du parc de logements privés : accompagnement des ménages précaires (ménage sous conditions de ressources)

Le territoire de la CATLP est intégralement couvert par des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Fiche 222 Mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé (ménage hors plafond anah)

Il a été mis en place un Guichet Rénov Occitanie pour les Hautes Pyrénées porté par le Conseil Départemental en partenariat avec les EPCI de son territoire. C'est le guichet unique, le service public de la rénovation énergétique. Un focus est fait en début de rapport.

Cet axe a une dynamique très satisfaisante.

c. Axe 3 Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie

Fiche 231 Sensibiliser aux économies d'énergies dans l'habitat

Le Défi Famille à Energie Positive, nommé Défi Déclics aujourd'hui, n'a pas pu être organisé faute de participants en nombre suffisants. Il a été remplacé par des soirées économies d'énergies sur tout le territoire de la CATLP. En deux éditions au cours de l'Hiver, 24 soirées ont eu lieu pour sensibiliser la population à la performance énergétique du bâtiment grâce à des déambulations dans la rue avec une caméra thermique. Ces soirées sont également l'occasion de mettre en avant le rôle du guichet unique et de répondre aux premières questions des foyers participants sur les travaux à mener.

La sensibilisation de la population aux compteurs communicants pour faire des économies d'énergies n'a pas été mise en œuvre à ce stade du PCAET. Il serait opportun de relancer cette action auprès des populations en précarité énergétique, par l'intermédiaire du GIP Politique de la Ville Tarbes Lourdes.

La sensibilisation des foyers ayant eu un logement rénové énergétiquement par les bailleurs sociaux a été n'ont pas été possible.

Fiche 2.3.2 Sensibiliser le jeune public sur les économies d'énergie dans le bâtiment et le développement durable

Le dispositif Tarbes « éducation au développement durable » a permis d'atteindre et de dépasser les attentes de la fiche action. En raison de l'intégration par l'académie nationale des aspects de transition énergétique et écologique, le dispositif originel va évoluer à compter de la rentrée 2024. Les deux agents de l'animation sont transférés à la CATLP pour développer les missions d'animations du PCAET grâce à leur savoir-faire.

Fiche 2.3.3 Inciter à la réduction des consommations d'énergies sur le secteur ; cafés, hôtels restaurants.

Le COVID et ses répercussions sur l'attractivité touristique notamment du secteur lourdaise n'ont pas permis de mettre en place une action coordonnée avec les chambres consulaires. Le sujet émerge à nouveau sur par le biais d'un portage d'un organisme national en charge du secteur hôtelier nommé GHR.

La diversité des actions d'animations donne une évaluation hétérogène des dynamiques. Il semble opportun de réinterroger leur mise en œuvre pour la seconde partie du PCAET.

### **3. Permettre à tous de se déplacer en polluant moins**

#### a. Axe 1 Pilotage et coordination de la politique de la mobilité

##### Fiche 3.1.1 Planification des mobilités sur le territoire : plan de déplacement urbain

Cette action est impactée par le changement de stratégie des documents de planification d'urbanisme. Il a été choisi d'articuler le territoire autour d'un SCOT et de trois PLUI. C'est ainsi que la planification liée à la mobilité doit mettre en place un Plan des mobilités. Cette action n'est pas débutée à ce jour.

##### Fiche 3.1.2 Mettre en œuvre un plan de mobilité rurale

Cette action n'a pas débuté à ce stade du PCAET

##### Fiche 3.1.3 Accompagner les plans de mobilités des entreprises et des administrations

Cette action n'a pas débuté à ce stade du PCAET

La dynamique de cet axe n'est pas satisfaisante, aucune action n'est entamée. Ceci s'explique d'une part avec le changement des documents de planification et l'organigramme du service mobilité qui connaît de nombreux postes vacants.

#### b. Axe 2 : Mieux utiliser la voiture

##### Fiche 3.2.1 Optimiser l'usage des véhicules des particuliers

L'optimisation de l'usage de la voiture par les particuliers passe par une augmentation du nombre de passagers et une réduction des distances parcourues. La délégation de service public prévoit un outil de covoiturage pour les déplacements du quotidien, il va être déployé en 2024 sur le territoire de la CATLP à compter de la rentrée 2024. La communauté d'agglomération est équipée de parking communautaire de covoiturage à chacune des sorties d'autoroute.

La dynamique de cet axe est bonne même si les effets quantitatifs sont trop faibles.

#### c. Axe 3 Contribuer à décarboner la mobilité et à améliorer la qualité d'air.

##### Fiche 3.3.1 Elaborer, animer et promouvoir un schéma directeur des modes doux

La CALTP a élaboré et adopté en 2023, un schéma directeur des itinéraires cyclables avec une hiérarchisation et une planification attendue de la mise en œuvre de ces voies par les communes. Afin de développer la cyclabilité dans l'agglomération, la

CATLP a élaboré son schéma directeur vélo et mobilités actives. Ce document vise à coordonner l'action territoriale dans l'objectif d'avoir un réseau cyclable cohérent, continu, sécurisé et attractif, en partenariat avec les communes, les associations, les acteurs socio-économiques et les institutions. Les axes Tarbes Bagnères de Bigorre et Tarbes Lourdes ont été déclarés d'intérêt communautaires.

La ville de Tarbes a adopté un ambitieux Plan Vélo avec la création d'au moins 36km de pistes cyclables sur le territoire communal.

### Fiche 3.3.2 Des ateliers pour gagner en vélonomie

Aucun atelier pour favoriser l'usage et la réparation de son vélo n'a été organisé à ce stade du PCAET.

### Fiche 3.3.2 Développer l'utilisation des carburations alternatives

Cette fiche action a été fortement impactée par la crise énergétique et l'orientation stratégique européenne de mettre un terme au moteur thermique en 2035. Désormais, la mobilité en voiture individuelle ainsi que les flottes captives prennent la direction de l'électrification. La CATLP a accompagné le déploiement du réseau de bornes pour véhicule électrique avec notamment l'implantation de trois superchargeurs sur Tarbes, Lourdes et Séméac, ainsi que le test d'un hub de charge 8 places sur le parking Alstom à Séméac.

Le document stratégique de cet axe a été réalisé ce qui est très satisfaisant. Les premiers investissements avec la création de pistes cyclables ont débuté sur le territoire. La réalisation de travaux de voies cyclables dans la seconde partie du PCAET devrait s'accélérer, car dans le cadre du schéma directeur vélo, la CATLP aide les collectivités à réaliser les aménagements cyclables inscrits dans ce présent schéma avec des aides financières sous la forme de fonds de concours.

Principale source d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire, c'est pour cela que dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables, la CATLP définit 5 piliers d'actions pour cadrer son intervention sur le sujet dans les années à venir :

- Le partage de l'espace par la mise en place d'infrastructures incitant au changement avec un nouveau modèle urbain
- Structurer une offre d'intermodalités en lien avec la trame urbaine et la pratique du territoire en s'appuyant sur la structuration des pôles relais.
- Accompagner les principaux employeurs et les entreprises notamment des zones d'activités pour un report modal de masse sur les déplacements domicile-travail.
- La sensibilisation sur la base d'éléments chiffrés avec notamment le coût de l'inaction.
- Traiter la question des usages afin de garantir une mobilité durable pour tous.

#### **4. Développer durablement nos territoires**

- a. Axe 1 Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification

##### Fiche 4.4.1 Intégrer les enjeux « énergie climat » dans le PLUIHD

La mise en œuvre du SCOT implique la prise des aspects « énergie-climat ». Cette action est impactée par le changement de stratégie des documents de planification d'urbanisme. Il a été choisi d'articuler le territoire autour d'un SCOT et de trois PLUI qui devront prendre en compte la stratégie territoriale du PCAET. A ce stade d'avancement du PCAET, le SCOT n'est pas encore adopté.

L'objectif de Zéro Artificialisation Net oblige la mise en place d'un équilibre entre les besoins d'équipements à destination de la population et la préservation des espaces naturels. Cela permet de limiter l'imperméabilisation des sols et de préserver les services écosystémiques des espaces naturels, voir même de la renforcer par les opérations de renaturation.

Dans l'attente de la validation du SCOT, il est difficile d'évaluer la satisfaction de cet axe au regard des objectifs même si ces derniers ont été pris en compte dans la rédaction du DOO et du PADD.

- b. Axe 2 Modeler un territoire accessible

##### Fiche 4.2.1 / Développer le télétravail

La crise sanitaire a donné un coup d'accélérateur à la mise en place du télétravail au sein de la CATLP qui est aujourd'hui est possible pour les agents entre un et deux jours par semaine.

Le tiers lieu, nommé Le Lien, à Ibos permet de bénéficier d'un espace coworking. Situé sur une ancienne friche industrielle à Ibos dans les Hautes-Pyrénées, le Lien est un tiers-lieu écoresponsable qui réunit entreprises, associations, commerces, activités sportives et culturelles à impact environnemental et social positif.

##### Fiche 4.2.2 / Développer le réseau de Maisons France Services

Le territoire de la CATLP est couvert par un réseau de cinq Maison France Services. Un équipement « mobile » n'a pas été mis en place. Le déploiement a été clos par l'Etat en charge du dispositif.

##### Fiche 4.2.3 / Faciliter la création de commerces non sédentaires.

La CATLP soutient l'implantation de camion dit « FoodTruck » à proximité de ces équipements.

La dynamique de cet axe est très mitigée. Il se mélange des sujets très divers avec des avancements très différents, il est difficile de donner un élément conclusif à mi-parcours.

- c. Axe 3 Adapter le territoire au changement climatique

### Fiche 4.3.1 Sensibiliser le territoire au changement climatique et développer la culture du risque

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a décidé de créer un rendez-vous technique à destination des élus et des techniciens des collectivités de notre territoire concernant l'adaptation au changement climatique et la sensibilisation aux éventuels risques qui en découlent. En 2024, deux rendez-vous ont eu lieu sur le thème du « Risque Incendie » et « des espèces floristiques invasives ».

La promotion du pollinarium qui n'existe plus à ce jour, a été remplacé par la mise en place de capteur de mesure automatique des pollens dans l'atmosphère. Le déploiement de cette nouvelle solution technique permet une connaissance en temps réel grâce à un capteur optique et à la consultation numérique des données sur l'application gratuite « Live Pollen » (sur smartphone ou ordinateur). Pour couvrir le plus grand nombre de personnes possible, dans le cadre du PCAET, la CATLP propose d'installer sur son territoire 6 capteurs de la société Lify Air. Ils seront installés sur des bâtiments communautaires et communaux :

- Saint Exupéry quartier Laubadère à Tarbes,
- piscine de Lourdes,
- Téléport 1,
- bâtiment communal de Bernac Debat,
- bâtiment communal de Geu.
- Ecole de musique J.Kosma à Séméac

La dynamique de cet axe est très satisfaisante

### Fiche 4.3.2 Protéger la ressource en eau

Le service Eau et Assainissement met en action l'objectif de sécurisation de la ressource en eau potable du territoire avec l'étude dite SUPRA par une meilleure gestion de la ressource, l'approvisionnement avec des interconnexions, ...

### Fiche 4.3.3 L'observatoire de surveillance des espèces nuisibles et envahissantes.

La mise en place du Club Transitions permet mettre en place une dynamique sur le sujet par une meilleure connaissance des espèces nuisibles, de leur zone d'expansion et des moyens de prévention.

La dynamique de cet axe est très satisfaisante

Dans la fiche action 4.3.2, il est intégré l'action du COT, Sensibiliser à la ressource en eau.

## d. Axe 4 Développer le stockage de carbone

### Fiche 4.4.1 / Favoriser la biodiversité faunistique et floristique

Le diagnostic de la séquestration carbone du territoire de la CATLP, réalisé en 2018, souligne que 26% de nos émissions de gaz à effet de serre sont stockées par les milieux naturels. Cela permet d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique par notre territoire. Les forêts et espaces

boisés représentent une superficie d'environ 18 000 ha, soit 29% de la superficie du territoire et les terres agricoles (parcelles cultivées dont vignobles et prairies) du territoire ; elles sont réparties sur 30 100 ha, soit 49% du territoire.

Ce formidable capital naturel doit être préservé et même renforcé. C'est pour ces raisons que depuis 2020, la CATLP blottie entre plaines et montagnes, traversée par de nombreux cours d'eau, agit de manière volontariste en faveur de la biodiversité. Depuis 2021, les élus votent le renouvellement de l'action avec un budget alloué de 120 000 € pour l'année 2024.

Fiche 4.4.2 / Accompagner les propriétaires forestiers pour mobiliser la ressource en bois

Cette action n'a pas été engagée à ce stade du PCAET.

- e. Axe 5 Réduire la production de déchets sur le territoire  
Fiche 4.5.1 Apporter des solutions pour réduire nos déchets.

Toutes les actions de cette fiche ont été atteintes grâce aux missions du SYMAT avec :

- le développement du compostage avec 22 000 composteurs individuels, 370 composteurs collectifs installés sur le territoire. Le déploiement continue.
- la mise en place de nombreuses missions d'animations et de prévention.
- la réalisation d'une étude de collecte des biodéchets et la mise en place de 34 points en test en 2024 sur le territoire le secteur Tarbes. A terme, il y aura 370 points de collecte.
- un porteur de projet privé devrait installer dans les mois à venir en centre d'hygiénisation des biodéchets afin d'alimenter les centrales de méthanisation de Momères et de Saint Sever de Rustan.

La dynamique de cet axe est très satisfaisante.

- f. Axe 6 Accompagner un développement économique moins carboné

Aucun des sujets n'a avancé. Toutefois, la transversalité mis en place entre le service Environnement et le service développement, notamment, pour la mise de l'audit du COT sur la partie économie circulaire va permettre de resserrer les liens entre les services et de mettre en place des synergies communes.

La dynamique de cet axe n'est pas satisfaisante. La révision mi-parcours et la signature du COT avec l'ADEME sont l'occasion de transformé la fiche action 4.6.1 en deux fiches.

#### 4.6.1 Soutenir la souveraineté industrielle et énergétique

En intégrant l'action du COT, durabilité foncière pour un développement des énergies renouvelables

#### 4.6.2 Favoriser l'écologie industrielle et circulaire

En intégrant l'action du COT, étude territoriale sur le réemploi dans la construction

### **5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable**

- a. Axe 1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit respectueux de l'environnement et de notre santé.

## Fiche 5.1.1 Pilotage et gouvernance d'un modèle agricole et alimentaire durable : le plan alimentaire territorial

La mise en œuvre du Programme Alimentaire Territoriale a été transféré à l'échelon départemental. L'animation du dispositif est donc assurée par le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et la CATLP est membre du Comité de Pilotage.

La dynamique de cet axe est bonne même le transfert de la mission a décalé et allongé le calendrier

### b. Axe 2 Promouvoir une consommation responsable

#### Fiche 5.2.1 Promouvoir une consommation et une production responsable

La CATLP a organisée trois défis Locavore depuis 2020. Environ 150 familles et près de 350 personnes ont pu bénéficier de cette sensibilisation comportant des visites d'exploitations agricoles et maraichères, des ateliers de cuisines, une rencontre avec une nutritionniste, ..., la remise d'un guide des producteurs locaux et des points de vente (magasins, marchés...). Les objectifs étaient multiples :

- sensibiliser au manger mieux et local,
- analyser les habitudes de consommation,
- valoriser les produits locaux, les producteurs et ainsi développer un réseau de producteurs locaux.

Il est à noter que des ateliers de cuisine sont également mis en œuvre dans le cadre de l'action « Bio Pour tous » depuis 2017.

La dynamique sur cet axe est excellente mis à part l'engouement pour les jardins partagés qui ont pâti de la crise sanitaire. La fiche action modifiée intègre l'action de lutte contre la précarité alimentaire « Bio Pour Tous » dans le cadre de la part régionale du COT ADEME.

### c. Axe 3 Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole

#### Fiche 5.3.1 Promotion de la démarche 4/1000

La CATLP accompagne le plan d'action du syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Tarbes Nord qui vise à développer les cultures bas intrants afin de reconquérir une qualité des eaux souterraines et également les propriétés physico-chimiques des sols agricoles. Au-delà, de la substitution de la culture intensive du maïs par du miscanthus, il a été également développé un outil de mesure à utiliser directement sur site pour mesurer les teneurs du sol en minéraux et en carbone, le « Biofunctool ».

#### Fiche 5.3.2 Développer la méthanisation à la ferme

L'injection de biométhane par méthanisation d'intrants agricoles connaît une forte croissance sur le territoire grâce à l'installation d'une unité sur la commune de Momères. La production du site devrait atteindre les 30GWh en 2026. Cette production devrait continuer à croître à l'avenir en raison du projet d'une unité d'hygiénisation des biodéchets sur le territoire de la CATLP qui pourra alimenter en partie le site de Momères.

La dynamique sur cet axe est satisfaisante.

## **6. Multiplier par 4 la production d'énergies renouvelables**

### a. Axe 1 Planification et développement des énergies renouvelables

#### Fiche 6.1.1 Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables

Débuter en 2022, le Schéma Directeur des Energies (SDEn) a décliné territorialement les objectifs de développement d'énergie renouvelable (chaleur et électrique) sur le territoire de la CATLP. Il permet également d'apporter des analyses multicritères pour la massification de la transition énergétique du secteur de l'Habitat et du secteur des transports afin d'alimenter les démarches de planification en cours (SCOT, PLH et PDM). La SPL « Agence Régional de l'Energie et du Climat Occitanie » (AREC Occitanie) a terminé sa mission en septembre 2023.

#### Fiche 6.1.2 Animation multi filières des énergies renouvelables

Le Bic Crescendo est un écosystème entrepreneurial composé d'une pépinière d'une couveuse d'entreprises entre autres d'un réseau de transition énergétique.

#### Fiche 6.1.3 Favoriser le financement citoyen et collaboratif

Créée par délibération du conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées du 7 février 2020, cette société de droit privé, dont le SDE65 est l'actionnaire principal, permet d'investir massivement dans des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, méthanisation, hydrogène ...) en Hautes-Pyrénées. Cet outil permet de mutualiser les sources de financement public et privé.

La dynamique sur cet axe est très satisfaisante car la CATLP a une vision plus précise sur les énergies renouvelables à mobiliser sur son territoire pour massifier la transition énergétique et écologique. Les sources de financement sont également identifiées et diversifiées

### b. Axe 2 Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030.

#### Fiche 6.2.1 Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030.

L'élaboration du cadastre solaire a été fait dans le cadre des missions du Guichet Renov'Occitanie. Le cadastre solaire offre une vue aérienne géolocalisée, il permet d'identifier les bâtiments favorables à l'implantation de panneaux solaires et de vérifier en quelques clics le potentiel d'une toiture.

Le schéma directeur des énergies a permis d'étudier le potentiel des projets photovoltaïques des grandes toitures mais également d'étudier le foncier mobilisable.

La CATLP a décidé d'étudier le potentiel de chacune de ses toitures pour installer des centrales de production photovoltaïques. La seconde partie du PCAET devrait voir émerger la mise en travaux sur certaines toitures.

La dynamique sur cet axe est très satisfaisante.

c. Axe 3 Bois Energie  
Fiche 6.3.1 Etude prospective bois énergie

En 2020, l'étude prospective a été menée par les Collectivités Forestières. Elle a permis d'identifier les zones et les bâtiments avec un potentiel de chaleur valorisable par l'intermédiaire du bois énergie.

Fiche 6.3.2 Développer le chauffage au bois en préservant la qualité d'air

Depuis 2021, 900 primes air bois ont été attribuées et 1 983 personnes de la CATLP bénéficient maintenant d'un appareil de chauffage au bois nouvelle génération pour un budget de 550 000€ de la part de la CATLP. Entre 2021 et 2024, il a été attribué annuellement 300 primes. Pour l'année 2024, 200 primes seront attribuées, à date, nous avons attribué 154 primes (juin 2024). Nous avons donc passé la barre des 1000 primes attribuées au cours de cette année. Nous sommes l'un des territoires de France les plus dynamiques sur le sujet. 71 communes de la CATLP ont vu au moins un habitant de la commune bénéficier de la prime air bois. C'est le total le plus important jamais atteint en Occitanie et en France hors territoires soutenus financièrement par l'ADEME (Strasbourg, Grenoble, Vallée de Chamonix...).

Il n'y a pas eu d'action à proprement dite de lutte contre la précarité énergétique induite par le chauffage au fiou et au propane en le remplaçant par un chauffage biomasse.

La dynamique de cet axe est très satisfaisante

d. Axe 4 Produire 84GWh d'énergies renouvelables avec les pompes à chaleur  
Fiche 6.4.1 Produire de la chaleur renouvelable pour chauffer les bâtiments grâce aux pompes à chaleur.

Dans le SDEn, la CATLP a souhaité établir un état des lieux de la production de chaleur renouvelable sur son territoire et cartographier les principaux consommateurs de chaleur et de froid. Ces éléments ont permis de réfléchir à une stratégie d'actions pour atteindre les objectifs du PCAET qui sont de multiplier par 3. La dynamique actuelle est insuffisante au regard des objectifs du PCAET. Sur le secteur de l'agglomération tarbaise, la CATLP a un fantastique potentiel de géothermie sur nappe alluviale. C'est un avantage concurrentiel national significatif pour notre territoire. La biomasse reste un allié de choix pour les sites ayant besoin uniquement ou partiellement d'une grande quantité de chaleur à haute température (> 75 degrés Celsius). Pour répondre aux besoins de chaleur et de rafraîchissement, la géothermie et le bois énergie seront privilégiés au regard des avantages de ces deux sources d'énergies en hiver et en été en fonction des besoins des sites.

Afin d'atteindre les objectifs du PCAET, la CATLP souhaite renforcer de manière très significative le développement des filières chaleur et de froid renouvelables en équipant en priorité les gros consommateurs identifiés dans ce schéma en portant une attention particulière et prioritaires aux secteurs santé/social, équipements sportifs et établissements d'enseignement. Pour atteindre « ces gros » consommateurs, une nécessaire mission chaleur renouvelable devra être déployée à l'échelle de la CATLP en raison de l'important travail d'animation et de partenariat à réaliser. En tant que coordinateur de la transition énergétique, la CATLP s'engage à piloter les acteurs du territoire pour contribuer de façon commune aux objectifs. Elle confiera un rôle clef à la CCI et à la CMA de par leurs compétences et les réseaux d'adhérents industriels, artisans, tertiaires ....

À compter de 2024, la CATLP s'engage à étudier la faisabilité de la valorisation de ces deux énergies thermiques sur tous ses équipements et zones d'activités économiques. Deux zones sont aujourd'hui identifiées avec un fort potentiel pour un réseau de chaleur : les zones de l'aéroport et le secteur de l'Ormeau, la CATLP engagera des études de faisabilité en 2024 sur ces deux sites. Leurs mises en service contribueront de manière significative aux objectifs du PCAET 2030 en s'imposant comme des zones exemplaires et motrices du changement.

Par ailleurs, en 2024, suite à une étude de faisabilité menée en 2023, il est prévu de travailler sur la création d'un réseau de chaleur « Tarbes nord » qui concernerait le collège Paul Eluard du conseil départemental des Hautes Pyrénées, le complexe sportif avec le trinquet de la ville de Tarbes et la piscine Tournesol de la CATLP. La CA TLP prend acte de la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques et d'animation de territoire sur la chaleur et le froid renouvelable. Cela passe par une coordination interne des services de la CA TLP et une organisation en mode projet des opérations menées

Il n'y a pas eu d'action à proprement dite de lutte contre la précarité énergétique induite par le chauffage au fioul et au propane en le remplaçant par un chauffage pompe à chaleur.

La dynamique de cet axe est très satisfaisante

e. Axe 5 Développer le solaire thermique  
Cette action n'a pas été engagée

La dynamique de cet axe n'est pas bonne

## VIII. Evaluation du rôle du coordonnateur

La CATLP est devenue « coordinatrice de la transition énergétique » depuis l'adoption de son PCAET. C'est un nouveau positionnement instauré par la loi. Il donne la possibilité, dans son bilan à mi-parcours du PCAET, de décrire les modalités qu'elle a déployées localement pour assurer ce rôle et, par la même occasion, de faire le point sur les dynamiques locales qui ont pu être engagées, ou non, dans ce sens. La CATLP dans le cadre de son PCAET peut jouer un rôle clef dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable au niveau de tout son territoire. En tant que chef d'orchestre de la transition énergétique, elle est responsable de l'animation et de la coordination des actions du PCAET sur le territoire.

### 3. Bilan des instances de pilotage et animation du PCAET à mi-parcours

La démarche de comitologie dans le cadre du PCAET est essentielle pour assurer une gouvernance efficace et participative. Elle implique une série de processus décisionnels où différents acteurs – élus, citoyens, experts et partenaires économiques – collaborent pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer les actions du PCAET. Cette approche collaborative vise à intégrer de manière holistique les enjeux climatiques, de qualité de l'air et énergétiques dans la stratégie de développement du territoire. Le PCAET, en tant qu'outil de planification stratégique, couvre divers secteurs d'activité et traite les thématiques climat-air-énergie de manière intégrée, évitant ainsi une simple juxtaposition de plans d'action sectoriels. Il offre aux collectivités l'opportunité de renforcer la cohérence, la visibilité et la pérennité de leurs actions environnementales. De plus, il permet de soumettre l'ensemble des initiatives à une délibération et à une évaluation environnementale, garantissant ainsi une meilleure prise en compte des impacts et des bénéfices à long terme. La comitologie dans un PCAET favorise également la transparence et la responsabilité, en impliquant le public dans les différentes phases du processus, depuis l'initiative jusqu'à l'évaluation des actions mises en place. En somme, la démarche de comitologie est cruciale pour le succès et l'efficacité des PCAET, car elle permet une gestion adaptative et réactive face aux défis environnementaux actuels et futurs.

#### h. Comité technique du PCAET

Ce comité technique assure le portage au quotidien du PCAET en se réunissant tous les deux mois. Il a été constitué en 2023 afin de faciliter le pilotage au quotidien du PCAET et des actions qui nécessitent des arbitrages plus réguliers que l'ancien format du comité technique. La responsable du service Environnement est en charge de la transversalité lors des réunions des chefs de services de la CATLP qui ont lieu tous les mois. De son côté, le chef de projet transition énergétique et écologique en charge du PCAET est associé au quotidien dans des démarches interservices afin de mobiliser pour les actions du PCAET ou « plus simplement » à la prise en compte des aspects énergie climat dans les documents et actions portées par les autres services de la CATLP.

Pour la partie « Elu », il est composé de trois élus :

- Monsieur Piron, Vice-Président à l'Environnement
- Monsieur Laborde, Vice-Président aux Espaces Naturels
- Madame Prévost, Déléguée au PCAET

Pour la partie « technicien », il est composé de 5 personnes :

- Mme Soroste Leiza responsable du pôle Environnement

- M Peyret, chef de projet transition énergétique et écologique en charge du PCAET
- M Borrell, conseiller en énergie partagé
- M Foutia et Galissier, assistantes administratives.

Date	Lieu	Nombre de participants
25/01/2023	Saint Exupéry	6
22/03/2023	Saint Exupéry	7
10/05/2023	Saint Exupéry	7
07/09/2023	Saint Exupéry	6
13/09/2023	Saint Exupéry	7
07/11/2023	Saint Exupéry	5
28/11/2023	Saint Exupéry	6
08/01/2024	Saint Exupéry	5
11/03/2024	Saint Exupéry	6
22/05/2024	Saint Exupéry	5

#### i. PCAET et les commissions de la CATLP

La commission Environnement de la CATLP est composée de 39 élus. Elle est composée d'élus qui siègent au conseil communautaire mais également d'élus communaux.

Le PCAET de la CATLP dépend de la commission Environnement. Chacune des actions à lancer du plan est présentée à cette commission pour établir une décision de principe, émettre un avis et entériner les bilans de chacune d'elles. Le cas échéant, la commission se voit soumettre les délibérations qui seront soumises au conseil communautaire.

En raison de la transversalité des aspects « énergie climat », des réunions dites « inter commissions » sont organisées de plus en plus souvent pour croiser les enjeux et les validations.

Titre	Date	Lieu	Nombre de participants
Commission Environnement	04/02/2020	Téléport 3	18
Commission Environnement	18/01/2021	Téléport 3	NC
Commission Environnement	22/03/2022	Téléport 3	NC
Commission Environnement	29/06/2022	En visio	NC
Commission Environnement	14/09/2022	Téléport 3	19
Commission Environnement	07/12/2022	Téléport 3	NC
Commission Environnement	22/03/2023	Téléport 3	22
Commission Environnement	15/06/2023	Téléport 3	20
Commission Environnement	13/09/2023	Téléport 3	21

Commission Environnement	15/11/2023	Téléport 3	23
Commission Environnement	04/12/2023	Téléport 3	14
Intercommission Environnement. Dev Eco et Urbanisme	16/01/2024	Téléport 3	26
Commission Environnement	17/01/2024	Téléport 3	14
Commission Environnement	18/03/2024	Téléport 3	
Intercommission Environnement et Habitat	18/03/2024	Téléport 3	22
Intercommission Environnement et Urbanisme DOO SCOT	04/06/2024	Téléport 1	16
Commission Environnement	19/06/2024	Téléport 3	10

#### j. Groupe de travail transversal avec les parties prenantes du territoire

Relancé à la suite à la crise sanitaire, ces groupes de travail prennent la forme de rendez-vous thématique et technique à destination des élus et des techniciens des collectivités de notre territoire concernant l'adaptation au changement climatique et l'énergie. A cet effet, il est prévu de donner la parole à des experts, sous une forme propice aux échanges pour vous permettre de découvrir ou de mettre à jour vos connaissances, d'identifier des acteurs clés d'Occitanie, de profiter de retour d'expériences ou bien encore de disposer d'une information claire et vérifiée.

Des sujets partenariaux seront élaborés dans le futur avec le monde professionnel au regard des contingences de la démarche « économie circulaire » du COT. Une première réunion a eu lieu en juin 2024 en ce sens avec les fédérations françaises du BTP du 65 et de ses adhérents.

Titre	Date	Lieu	Nombre de participants
Club Energie. Présentation du Décret Eco Tertiaire	04/11/2020	Téléport 3	16
Club Energie. Présentation de la mission CEP	05/10/2022	Téléport 3	29
Club Energie. Gestion technique dans le bâtiment	16/11/2022	Téléport 3	17
Club Energie. Les projets photovoltaïques	25/01/2023	Téléport 3	26
Club Energie. Appel à projet Renaturation ; retour d'expérience de Séméac	12/04/2023	Mairie Séméac	15
Club Energie. Les réseaux de chaleurs ; retour d'expérience d'Ibos	23/05/2023	Mairie Ibos	19
Club Energie. La Loi APER	11/08/2023	Téléport 3	28
DDT 65. Présentation de la loi APER aux communes	11/10/2023	Téléport 3	NC
COPIL. DGS DGA RESP Services et Elu Habitat Mobilité et Environnement	24/10/2023	Saint Exupéry	8

Développement économique. Economie Circulaire	22/01/2024	Téléport 1	30
Club Adaptation. Gestion du Risque Incendie	11/04/2024	Téléport 3	28
Club Energie. IRVE et Groupement d'achat d'Energie : le SD65	17/06/2024	Téléport 3	20
Développement économique et FFBTP 65. Marchés publics durables, une opportunité	26/06/2024	Téléport 1	48
Club Adaptation. Gestion des espèces invasives	27/06/2024	Téléport 3	32

### k. Comité de pilotage élargie

Titre	Date
COPIL PCAET	13/04/2022
COPIL PCAET	01/06/2022

Le comité de pilotage a été réuni à deux reprises en 2022 afin de faire un point sur les dynamiques territoriales en sortie de crise sanitaire. En 2023, le comité de pilotage ne s'est pas réuni. La réalisation de l'évaluation mi-parcours sera l'occasion de le réunir à nouveau. Il est important de préciser comme le démontre la démarche globale de comitologie du PCAET que ce dernier a permis de mettre en place une dynamique territoriale.

La mise en place du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME permettra de redéfinir la gouvernance territoriale dans le but d'intégrer le thème de l'économie circulaire et d'améliorer la transversalité au sein de la CATLP.

## IX. Programme d'actions modifié

Voici ci-dessous, le plan d'actions modifié du PCAET suite à l'évaluation mi-parcours avec l'intégration des actions en lien avec la démarche d'actions à mettre en place avec le COT sur la part « régionale ». Il sera nécessaire de passer une délibération modificative du COT suite à l'adoption du programme d'action du COT sur la part « national »

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE STRATEGIQUE	N° ACTION	TITRE DE LA FICHE ACTION	Insertion des sous actions de la part régionale du COT ADEME
Coordonner la politique de la transition énergétique	Animer et piloter le PCAET	111	Animer, piloter et évaluer le PCAET	<u>MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHAT DURABLE</u>
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	121	Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics ; gestion des fluides et rénovation du bâti	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	122	Intégrer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	123	Lutter contre la pollution lumineuse et rénover l'éclairage public	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	124	Réunir les services communautaires dans un bâtiment unique et performant énergétiquement	
	Coopérer et partager avec le territoire	131	Partager les données et les actions en faveur du PCAET	
Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments	Pilotage et coordination de la politique de l'habitat	211	Programme local de l'Habitat	

	Contribuer à la rénovation des logements	221	Requalification du parc de logements privés : accompagnement des ménages précaires (ménages sous condition de ressources anah)
	Contribuer à la rénovation des logements	222	Mettre en place une plateforme de rénovation de l'habitat (ménages hors plafond anah)
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	231	Sensibiliser aux économies d'énergies dans l'habitat
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	232	Sensibiliser le jeune public sur les économies d'énergie dans les bâtiments et le développement durable
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	233	Inciter à la réduction des consommations d'énergies sur le secteur "cafés hôtels restaurants"
Permettre à tous de se déplacer en polluant moins	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	311	Planification des mobilités sur le territoire
	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	312	Mettre en œuvre un plan de mobilité rural
	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	313	Accompagner les plans de mobilités des entreprises et des administrations
	Mieux utiliser sa voiture	321	Optimiser l'usage des véhicules des particuliers
	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	331	Elaborer, animer et promouvoir un schéma directeur des modes doux

	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	332	Des ateliers pour gagner en "vélonomie"	
	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	333	Développer l'utilisation des carburations alternatives	
Développer durablement nos territoires	Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification	411	Intégrer les enjeux "eau-air-énergie-climat" dans le PLUIHD	
	Modeler un territoire accessible	421	Développer le télétravail	
	Modeler un territoire accessible	422	Créer un réseau de maison du service public	
	Modeler un territoire accessible	423	Faciliter la création de commerces non sédentaires	
	Adapter le territoire au changement climatique	431	Sensibiliser le territoire au changement climatique et développer la culture du risque	
	Adapter le territoire au changement climatique	432	Protéger la ressource en eau	<u><a href="#">SENSIBILISATION A LA RESSOURCE EN EAU</a></u>
	Adapter le territoire au changement climatique	433	L'observatoire de surveillance des espèces nuisibles envahissantes	
	Développer le stockage carbone	441	Favoriser la biodiversité faunistique et floristique	
	Développer le stockage carbone	442	Accompagner les propriétaires forestiers pour mobiliser la ressource en bois	
	Réduire la production de déchets sur le territoire	451	Apporter des solutions pour réduire nos déchets	
	Accompagner un développement économique moins carboné	461	<u><a href="#">SOUTENIR LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE</a></u>	<u><a href="#">DURABILITE FONCIERE / DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUEVABLES</a></u>

	Accompagner un développement économique moins carboné	462	<u>FAVORISER L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET CIRCULAIRE</u>	<u>ETUDE TERRITORIALE SUR LE REEMPLOI DANS LA CONSTRUCTION</u>
Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé Promouvoir une consommation responsable	511	Pilotage et gouvernance d'un modèle agricole et alimentaire durable : le plan alimentaire territorial	<u>LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE « BIO POUR TOUS »</u> <u>SENSIBILISER A UNE ALIMENTATION LOCALE AVEC LE DEFI " LOCAVOR "</u>
		521	Promouvoir une consommation et une production responsable	
	Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole	531	Promotion de la démarché 4 pour 1000	
	Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole	532	Développer la méthanisation à la ferme	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Planification du développement des énergies renouvelables	611	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables	
	Planification du développement des énergies renouvelables	612	Animation multi filière des énergies renouvelables	
	Planification du développement des énergies renouvelables	613	Favoriser le financement citoyen et collaboratif	

	Multiplier par 10 la production d'électricité PV d'ici 2030	621	Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030	
	Bois énergie	631	Etude prospective bois énergie	
	Bois énergie	632	Développer le chauffage au bois en préservant la qualité d'air	
	Produire 84 GWh de chaleur renouvelable	641	Produire de la chaleur renouvelable pour chauffer les bâtiments grâce aux pompes à chaleur	
	Développer le solaire thermique	651	Produire de l'eau chaude sanitaire solaire	

## X. Conclusions

Lancé dans un contexte de crise sanitaire, ce Plan Climat a tout de même réussi à trouver sa place dans les documents stratégiques qui planifient la vie de la CATLP.

Tous les services et les parties prenantes du PCAET connaissent leur rôle et leur mission dans ces transitions. Ceci a été rendu possible par une grande implication du service environnement et également avec la mise en place d'une démarche de transversalité avérée au sein de l'EPCI. Les relations avec les partenaires du PCAET ont permis de faire émerger des contributions effectives dans l'atteinte des objectifs. Toutefois, il serait pertinent de réunir plus régulièrement le comité de pilotage élargi afin de renforcer les synergies et la création d'une culture commune. Il a souligné l'implication grandissante des élus dans la prise des enjeux « air énergie et climat ».

L'évaluation à mi-parcours est satisfaisante à la vue de la dynamique engagée.

Dans la seconde partie du PCAET, on s'attend à une accélération des concrétisations. Ces résultats seront proches de l'ambition initiale affichée dans la stratégie territoriale du PCAET souhaitée par les membres du conseil communautaire de la CATLP.

De plus, il est remarquable de constater qu'il ne s'agit pas d'un simple document réglementaire supplémentaire, mais d'une ambition qui, aujourd'hui, est partagée par l'EPCI et ses parties prenantes.

## XI. Annexe 1 Indicateur du cadre de dépôt

Thème	Sous-thème	Indicateurs d'impacts	unité	T0	T+3	T+6	Rappel Objectif 2021	Rappel Objectif 2026	Rappel Objectif 2030	Rappel Objectif 2050
<b>Consommation énergétique</b>				<b>TO=2014</b>	<b>T3=2021</b>	<b>T6=202X</b>				
	Résidentiel	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	1039	839,39		879	765	673	555
	Tertiaire	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	430	420,03		397	373	354	291
	Transport routier	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	871,31	910,5		551	476	417	236
	Autres transports	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	inclus dans Transports routier	inclus dans Transports routier		33	18	10	7
	Industrie hors branche énergie	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	225,03	230,67		Nc	Nc	Nc	Nc
	Industrie branche énergie	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	inclus dans Industrie	inclus dans Industrie		Nc	Nc	Nc	Nc
	Agriculture	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	33	29,74		30	28	26	18
	Déchets	Consommation d'énergie finale du secteur	GWh/an	7	7		7	7	7	7
<b>Emissions de GES</b>				<b>TO=2014</b>	<b>T3=2021</b>	<b>T6=202X</b>				
	Résidentiel	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	170 007	103 441		132 198	105 192	83 587	41 542

	Tertiaire	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	69 699	60 702		57 293	48 432	41 343	27 394
	Transport routier	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	227 260	233 610		145 161	120 707	101 144	39 963
	Autres transports	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	inclus dans Transports routier	inclus dans Transports routier		8 423	4 188	800	797
	Industrie hors branche énergie	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	NC	NC		Nc	Nc	Nc	Nc
	Agriculture	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	103 281	101 966		95 921	90 663	86 457	77 339
	Déchets	Emissions de GES	t <sub>eq.</sub> CO <sub>2</sub>	1 000	1 000		1 000	1 000	1 000	1 000
				<b>TO=2014</b>	<b>T3=2022</b>	<b>T6=202X</b>				
<b>Production d'énergies renouvelables (électricité)</b>	Eolien terrestre	Production annuelle d'énergie	MWh/an	NC	NC		-	-	-	-
	Solaire photovoltaïque	Production annuelle d'énergie	MWh/an	9000	15050		45 554	95 746	134 300	134 300
	Solaire thermodynamique	Production annuelle d'énergie	MWh/an	NC	NC		-	-	-	-
	Hydraulique	Production annuelle d'énergie	MWh/an	18000	24110		19 538	21 462	23 000	23 000
	Biomasse solide	Production annuelle d'énergie	MWh/an	NC	NC		-	-	-	-
	Biogaz	Production annuelle d'énergie	MWh/an	11,33	6		-	-	-	-
	Géothermie	Production annuelle d'énergie	MWh/an	NC	NC		-	-	-	-
<b>Production d'énergies</b>	Biomasse solide	Production annuelle d'énergie	MWh/an	143000	161120		150 000	150 000	150 000	150 000

<b>renouvelables (chaleur)</b>	Pompes à chaleur	Production annuelle d'énergie	MWh/an	NC	NC	-	-	-	-
	Géothermie	Production annuelle d'énergie	MWh/an	0	0	25 692	57 808	83 500	150 300
	Solaire thermique	Production annuelle d'énergie	MWh/an	1000	NC	10 831	23 119	32 950	32 950
	Biogaz	Production annuelle d'énergie	MWh/an	2,82	2,67	-	-	-	-
Biométhane		Production annuelle d'énergie	MWh/an	0	5,8	-	20 769	30 000	60 000
Biocarburants		Production annuelle d'énergie	MWh/an	0	0				
Valorisation du potentiel d'énergie de récupération			MWh/an	0	0				
Valorisation du potentiel de stockage énergétique			MWh/an	0	0				
				<b>TO = 2015</b>	<b>T3=2021</b>	<b>T6=202X</b>			
<b>Qualité de l'air</b>	SO2	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	60,6	22,11	46,2	34	24,2	7,3
	Nox	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	957,4	794,03	758,3	592,3	459,6	195,9
	PM10	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	361,5	359,9	299,3	247,5	206	94,3
	PM2,5	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	272,1	275,5	222,6	181,5	148,7	68,7
	COVNM	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	587,5	1173,83	489,5	407,9	342,4	174,5
	NH3	Emissions de polluants atmosphériques	tonnes/an	628,9	548,5	521,8	432,5	361	157,8

				TO = 2010	T3=2021	T6=202X				
<b>Généralités</b>	Population	Population totale en nombre d'habitants	nombre	122 581	127 248		123 000	123 000	123 000	123 000
	Ménages	Nombre de ménages	nombre	58 901	62 739		60 000	60 000	60 000	60 000



## **ANNEXE n°2 : Analyse des données globales du territoire de la CATLP**

### **Consommation d'énergie**

On peut constater que la trajectoire des consommations d'énergies tous secteurs d'activités confondus suit une tendance stable, sans réelle diminution constatée avec -0.6% entre 2014 et 2021. La réduction des consommations du territoire n'est pas suffisante à ce jour pour atteindre les objectifs du PCAET. Les actions validées dans le PCAET et qui ont démarré en 2020 devraient permettre d'améliorer la tendance, mais il apparaît nécessaire de mettre en place des actions de plus forte ampleur et structurantes pour atteindre les objectifs tout particulièrement dans le secteur de l'habitat et de la mobilité.

### **Production d'énergie renouvelable**

Du point de vue des énergies renouvelables, l'analyse réalisée sur 2014-2020 de l'évolution des productions d'énergies renouvelables révèle un retard pris par le territoire sur les objectifs fixés dans le PCAET pour 2026 et 2030, en particulier sur les productions photovoltaïques, retard qui devrait se combler dans les prochaines années. Le travail effectué dans le cadre du schéma directeur des énergies permet de connaître avec précision les projets en cours de développement et qui vont permettre de rattraper le retard pris à ce jour. La production a tout de même augmenté de 27 % entre 2014 et 2021. Les derniers chiffres (non définitifs) pour 2022 et 2023 montrent une évolution très significative à la hausse des productions qui devraient croître de 63% entre 2014 et 2026.

De son côté, la géothermie prend son essor sur le territoire de la CATLP avec de nombreux projets de chaufferie en réseau de chaleur ou unitaire, public ou privé, grâce à une prise de conscience par les maîtres d'ouvrages du potentiel majeur de notre territoire en la matière. Cette énergie renouvelable est étudiée de façon systématique par la CATLP et les autres acteurs publics sur leurs patrimoines.

Le dernier pilier de la stratégie du territoire repose sur le développement du solaire thermique, à ce jour et, à l'image de la dynamique nationale, la filière est atone sans que des projets émergent. Une révision de la stratégie sur cet aspect est nécessaire.

### **Emissions de gaz à effet de serre**

Les émissions de gaz à effet de serre ont amorcé une baisse régulière depuis le début des années 2010. Sur la période qui concerne le PCAET, entre 2014 et 2021 cela correspond à une baisse de -12.3% légèrement en retard vis-à-vis de l'objectif fixé. La part croissante des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la mutation des pratiques et l'électrification des mobilités chez les particuliers et la rénovation énergétique du parc de logements devraient permettre d'atteindre l'objectif de -31% par rapport à 2014 en 2026.

### **Qualité de l'air**

La qualité de l'air connaît depuis une quinzaine d'année une baisse régulière des émissions de polluants atmosphérique. La baisse est importante avec une diminution de 25% entre 2014 et 2021. Cette baisse est essentiellement due à la réduction des émissions de Nox par le secteur des transports grâce à l'amélioration des combustions moteur et des systèmes de chauffage du secteur résidentiel. L'électrification du parc routier des particuliers et le

développement des pompes à chaleur dans le secteur résidentiel – tertiaire vont conforter et accélérer cette tendance dans les années à venir.

### **Etat d'avancement des actions :**

Le bilan individuel des actions sur ces trois premières années d'actions peut être qualifié de satisfaisant car sur les 44 actions inscrites au plan d'actions du PCAET, on peut relever que :

- 5 sont considérées comme réalisées,
- 22 sont considérées comme partiellement réalisées ou en cours de réalisation (temps long)
- 8 n'ont pas encore débuté ou sont en attente de démarrage
- 9 sont proposées en ajournement car relevant d'autres dispositifs ou plus concernées ou sont requalifiées pour correspondre aux attentes post crises.

### **Des freins et des leviers identifiés :**

#### **• Animation territoriale**

La période considérée pour la réalisation de ce bilan à mi-parcours a été fortement impactée par le contexte de crise sanitaire. Ces perturbations ont entraîné des difficultés dans la mise en place du programme d'actions, des animations, du lien avec les parties prenantes ainsi que la mobilisation des instances de gouvernance.

Toutefois, depuis 2022, on constate un fort développement ;

- des actions d'animations qui sont devenues très nombreuses avec la multiplication par 6 du budget alloué par la CATLP. Cette tendance va être confortée dans les années à venir avec la prise de compétence facultative par la CATLP « sensibilisation aux transitions énergétiques et écologique ».

- de réunions de travail avec les parties prenantes du territoire au travers de « club énergie » et « club adaptations », ceci a été facilité par la création d'un poste conseiller en énergie partagé en 2022 par la CALTP.

- la démarche de comitologie a amené la tenue de 45 réunions de travaux au cours de cette première partie du PCAET.

- on constate une plus grande transversalité des aspects « énergie climat » au sein des services de la CATLP.

#### **• Volet suivi et mise en œuvre**

Le premier enseignement de ce bilan à mi-parcours sur le volet suivi et mise en œuvre consiste à renforcer et redynamiser l'animation territoriale des instances de gouvernance afin d'avoir une vision élargie des actions portées par chacune des parties prenantes et ainsi de pouvoir mesurer en temps réel les avancées et anticiper l'évaluation finale en 2026.

#### **• Indicateurs de suivi**

De nombreuses difficultés ont été rencontrées pour renseigner les indicateurs de suivi ;

- l'usage de certains indicateurs ne s'avère pas pertinent,

- la consolidation de l'information de l'indicateur se fait par l'intermédiaire de données n-2. Ainsi, la disponibilité des données pour réaliser l'évaluation mi-parcours (2020-2023) est faite

avec des valeurs de 2020, 2021 et pour certaines d'entre-elles 2022. Il n'est pas possible de mesurer pleinement leur évolution sur la période 2020-2023 car les données disponibles s'arrêtent en 2021 pour la plupart,

- la multiplicité des indicateurs de suivi PCAET, Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) de l'Etat, Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME, ..., des documents spécialisés (SCOT, PLH, etc) nécessiterait la mise en place d'un « tronc commun » d'indicateurs au sein de la CATLP entre les documents.

- Un travail de simplification et de revue des indicateurs pour l'assurance d'une relève régulière et opérationnelle est nécessaire. Le tableau de bord du plan d'actions est mis à jour en conséquence afin d'assurer le suivi à l'échelle globale mais également à l'échelle de l'action.

**ANNEXE n°3 : Plan d'actions modifié du PCAET suite à l'évaluation mi-parcours**  
en gras et souligné : les nouvelles actions

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE STRATEGIQUE	N° ACTION	TITRE DE LA FICHE ACTION	Insertion des sous actions de la part régionale du COT ADEME
Coordonner la politique de la transition énergétique Coordonner la politique de la transition énergétique	Animer et piloter le PCAET	111	Animer, piloter et évaluer le PCAET	<b><u>MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACHAT DURABLE</u></b>
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	121	Mettre en place une gestion durable des bâtiments publics ; gestion des fluides et rénovation du bâti	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	122	Intégrer les énergies renouvelables dans les bâtiments publics	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	123	Lutter contre la pollution lumineuse et rénover l'éclairage public	
	Exemplarité de la CA TLP et de ses communes	124	Réunir les services communautaires dans un bâtiment unique et performant énergétiquement	
	Coopérer et partager avec le territoire	131	Partager les données et les actions en faveur du PCAET	
Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments	Pilotage et coordination de la politique de l'habitat	211	Programme locale de l'Habitat	
	Contribuer à la rénovation des logements	221	Requalification du parc de logements privés : accompagnement des ménages précaires (ménages sous condition de ressources anah)	
	Contribuer à la rénovation des logements	222	Mettre en place une plateforme de rénovation de l'habitat (ménages hors plafond anah)	
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	231	Sensibiliser aux économies d'énergies dans l'habitat	
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	232	Sensibiliser le jeune public sur les économies d'énergie dans les bâtiments et le développement durable	
	Promouvoir la sobriété dans les usages de l'énergie	233	Inciter à la réduction des consommations d'énergies sur le secteur "cafés hôtels restaurants"	
Permettre à tous de se déplacer en polluant moins Permettre à tous de se déplacer en polluant moins	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	311	Planification des mobilités sur le territoire	
	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	312	Mettre en œuvre un plan de mobilité rural	
	Pilotage et coordination de la politique de la mobilité	313	Accompagner les plans de mobilités des entreprises et des administrations	
	Mieux utiliser sa voiture	321	Optimiser l'usage des véhicules des particuliers	
	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	331	Elaborer, animer et promouvoir un schéma directeur des modes doux	
	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	332	Des ateliers pour gagner en "vélonomie"	
	Contribuer à décarboner la mobilité et améliorer la qualité de l'air	333	Développer l'utilisation des carburations alternatives	
Développer durablement nos territoires Développer durablement nos territoires	Intégrer les enjeux Air Energie Climat dans les documents de planification	411	Intégrer les enjeux "eau-air-énergie-climat" dans le PLUIHD	
	Modeler un territoire accessible	421	Développer le télétravail	

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE STRATEGIQUE	N° ACTION	TITRE DE LA FICHE ACTION	Insertion des sous actions de la part régionale du COT ADEME
Développer durablement nos territoires	Modeler un territoire accessible	422	Créer un réseau de maison du service public	
Développer durablement nos territoires	Modeler un territoire accessible	423	Faciliter la création de commerces non sédentaires	
Développer durablement nos territoires	Adapter le territoire au changement climatique	431	Sensibiliser le territoire au changement climatique et développer la culture du risque	
Développer durablement nos territoires	Adapter le territoire au changement climatique	432	Protéger la ressource en eau	<b><u>SENSIBILISATION A LA RESSOURCE EN EAU</u></b>
Développer durablement nos territoires	Adapter le territoire au changement climatique	433	L'observatoire de surveillance des espèces nuisibles envahissantes	
Développer durablement nos territoires	Développer le stockage carbone	441	Favoriser la biodiversité faunistique et floristique	
Développer durablement nos territoires	Développer le stockage carbone	442	Accompagner les propriétaires forestiers pour mobiliser la ressource en bois	
Développer durablement nos territoires	Réduire la production de déchets sur le territoire	451	Apporter des solutions pour réduire nos déchets	
Développer durablement nos territoires	Accompagner un développement économique moins carboné	461	<b><u>SOUTENIR LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET ENERGETIQUE</u></b>	<b><u>DURABILITE FONCIERE / DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES</u></b>
Développer durablement nos territoires	Accompagner un développement économique moins carboné	462	<b><u>FAVORISER L'ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET CIRCULAIRE</u></b>	<b><u>ETUDE TERRITORIALE SUR LE REEMPLOI DANS LA CONSTRUCTION</u></b>
Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé	511	Pilotage et gouvernance d'un modèle agricole et alimentaire durable : le plan alimentaire territoriale	
Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	Promouvoir une consommation responsable	521	Promouvoir une consommation et une production responsable	<b><u>LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE « BIO POUR TOUS" SENSIBILISER A UNE ALIMENTATION LOCALE AVEC LE DEFI " LOCAVOR"</u></b>
Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole	531	Promotion de la démarché 4 pour 1000	
Un modèle agricole et alimentaire plus soutenable	Augmenter le stock de carbone dans le monde agricole	532	Développer la méthanisation à la ferme	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Planification du développement des énergies renouvelables	611	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Planification du développement des énergies renouvelables	612	Animation multi filière des énergies renouvelables	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Planification du développement des énergies renouvelables	613	Favoriser le financement citoyen et collaboratif	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Multiplier par 10 la production d'électricité PV d'ici 2030	621	Multiplier par 10 la production d'électricité photovoltaïque d'ici à 2030	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Bois énergie	631	Etude prospective bois énergie	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Bois énergie	632	Développer le chauffage au bois en préservant la qualité d'air	
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Produire 84 GWh de chaleur renouvelable	641	Produire de la chaleur renouvelable pour chauffer les bâtiments grâce aux pompes à chaleur	

Accusé de réception en préfecture  
065-200069300-20240711-CC11072024\_09c-AU  
Date de télétransmission : 16/07/2024  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

ORIENTATION STRATEGIQUE	AXE STRATEGIQUE	N° ACTION	TITRE DE LA FICHE ACTION	Insertion des sous actions de la part régionale du COT ADEME
Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable	Développer le solaire thermique	651	Produire de l'eau chaude sanitaire solaire	